



BNP PARIBAS
PERSONAL FINANCE



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION	3
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	19
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	86
ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA	90
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	115
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	119

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

I – L'ACTIVITE

En 2009, l'environnement économique de BNP Paribas Personal Finance est resté très difficile. Il a été marqué par une consommation en retrait et un chômage en hausse dans la plupart des pays de présence du Groupe.

Dans ce contexte, la production de financements nouveaux, en vision Groupe BNP Paribas, c'est-à-dire en quote-part de détention, s'élève à 24,1 milliards d'euros en baisse de 26% par rapport à l'année 2008.

Retraitée de l'effet du passage à 100% de Findomestic en décembre et de Domofinance sur le dernier trimestre 2009, la production a reculé de 26,5% sur l'année 2009.

A noter que cette baisse d'activité globale sur l'année 2009 est la résultante d'un ralentissement marqué d'activité sur les deux premiers trimestres suivi d'un redémarrage de l'activité sur le troisième trimestres sur la Région Méditerranée puis sur le quatrième trimestre sur plusieurs Régions sous l'effet de notamment de la reprise de l'activité immobilière.

Concernant les encours, et toujours en vision Groupe BNP Paribas, ils affichent un rythme de croissance sur l'année 2009 de l'ordre de 10% (85,9 milliards d'euros d'encours au 31/12/2009 contre 78,4 milliards d'euros l'année précédente). Retraités du passage à 100% de Findomestic en décembre et de Domofinance sur le dernier trimestre 2009, la progression est ramenée à 2%.

Cette légère augmentation du niveau d'encours, en dépit de la chute de la production, s'explique par un niveau de remboursements anticipés historiquement bas et par le niveau élevé des productions générées lors des derniers exercices. La croissance globale de l'encours est en fait contrastée suivant nos marchés puisque l'activité crédit à la consommation enregistre une diminution de ses encours de 1% contrecarrée par une progression de 6% des encours de crédits immobiliers (en particulier du fait de la croissance des encours aux Pays-Bas).

Autre fait marquant en France :

BNP Paribas Personal Finance franchit en 2009 un nouveau cap dans son engagement de développement de sa politique de crédit responsable, véhiculé par ses campagnes de communication de juin et septembre. La signature Cetelem devient : Cetelem, le Crédit Responsable.

II – FILIALES ET PARTICIPATIONS

A l'international

Algérie

L'année 2009 aura été marquée par un contexte difficile de refinancement au 1^{er} semestre et par la parution au Journal Officiel du 26 juillet 2009 de l'Ordonnance n°09-01 du 22.07.2009, complétant la loi de finance complémentaire 2009, interdisant en son article 75 le crédit à la consommation. Au 31 décembre 2009 seule subsiste une activité de Bail dans la filiale algérienne CETELEM ALGERIE SPA.

Parallèlement une opération de fusion absorption par BNP Paribas El Djazaïr de CETELEM ALGERIE SPA a été lancée et présentée au Conseil de la Monnaie et du Crédit dont l'agrément n'a pas encore été obtenu.

Alliance Laser - Cofinoga

Le 15 juillet 2008, BNP Paribas Personal Finance et Laser Cofinoga ont conclu un accord aux termes duquel 1/ BNP Paribas Personal Finance devait acquérir Fidexis, filiale de Laser Cofinoga en Belgique, ainsi que Credifin, filiale de Laser Cofinoga au Portugal et 2/ Laser devait acquérir Cetelem Polska, filiale de BNP Paribas Personal Finance en Pologne. L'acquisition de Fidexis a eu lieu le jour de la signature de l'accord alors que les deux autres opérations étaient soumises notamment à l'autorisation des banques centrales locales. Cette double opération est intervenue le 29 mai 2009 (après la levée des conditions suspensives), date à laquelle BNP Paribas Personal Finance (via Banco Cetelem au Portugal) est devenue propriétaire de Credifin et Laser (via Sygma Banque) est devenue propriétaire de Cetelem Polska.

Allemagne

- BNP Paribas Personal Finance exerce son activité Crédit à la Consommation en Allemagne depuis 2001 via une joint venture avec Dresdner Bank (DB). Depuis 2005, cette société commune DCKB (49,9% DB – 50,1% PF) assurait le développement du crédit à la consommation au sein du réseau d'agences de Dresdner Bank ainsi que sur les lieux de ventes agréés par DCKB. Dans le cadre de la prise de contrôle de Dresdner Bank par Commerzbank et de la fusion de ces deux entités intervenue début 2009, un accord a été signé le 31 octobre 2009 entre BNP Paribas Personal Finance et Commerzbank. Cet accord étend la distribution de crédits à la consommation au réseau Commerzbank à compter d'octobre 2010 (date prévue pour la fusion technique des réseaux DB et Commerzbank).

- Suite à la décision prise fin 2008 d'arrêter la production de la succursale allemande de BNP Paribas Personal Finance, spécialisée dans les financements immobiliers à long terme, et afin d'accélérer la fermeture de la succursale, les encours existants ont été transférés en France à BNP Paribas Personal Finance S.A. en date du 2 novembre 2009. Parallèlement, il a été décidé d'externaliser la gestion opérationnelle des encours immobiliers (service après-vente). Un contrat de prestation de services essentielle a donc été signé avec la société allemande EFDIS SERVICING GmbH le 30 octobre 2009. La délégation de compétences à EFDIS au titre de ce contrat est limitée de sorte que le pouvoir décisionnel final appartient toujours à BNP Paribas Personal Finance S.A. Enfin, la fermeture de la succursale est intervenue le 31 décembre 2009.

Argentine

Le 31 juillet 2009, suite à l'obtention de l'autorisation de la Banque Centrale Argentine, BNP Paribas Personal Finance et Cofica Bail ont procédé au Closing de l'opération de rachat des 40% détenus par Carrefour Nederland dans Banco Cetelem Argentine (acquisition de 35% par BNP Paribas Personal Finance, 5% par Cofica Bail). A compter de cette date, le capital de Banco Cetelem Argentine est donc détenu (directement et indirectement) à 100% par BNP Paribas Personal Finance.

Belgique

Suite à l'acquisition par BNP Paribas, d'une participation majoritaire dans Fortis Bank Belgium, incluant un acteur de premier plan dans le crédit à la consommation en Belgique (Alpha Crédit), BNP Paribas Personal Finance est contraint par la réglementation européenne sur les concentrations, de céder BNP Paribas Personal Finance Belgium. Un processus de cession a été engagé depuis le 1^{er} semestre 2009, sans néanmoins aboutir. Le groupe continue ses efforts pour se conformer à ses obligations vis-à-vis de la Commission Européenne.

Egypte

Le projet de création d'une business unit Crédit Consommation en Egypte est entré dans une phase concrète en septembre 2009, avec l'arrivée d'un manager et le démarrage des travaux de lancement. Les objectifs de cet adossement (projet PF Inside d'intégration de business units au sein de la banque de détail BNP Paribas dans les pays émergents) sont les suivants : mettre l'expertise de BNP Paribas Personal Finance au service de la banque de détail et de ses clients, mutualiser les moyens et supports et développer les synergies commerciales.

Italie

Le 3 août 2009, BNP Paribas Personal Finance et Intesa Sanpaolo, à travers la Caisse d'Epargne de Florence, ont conclu un accord au terme duquel BNP Paribas Personal Finance prend le contrôle de Findomestic, jusqu'alors détenu à 50/50 par chacun des deux groupes. La prise de contrôle effective et intervenue le 10 décembre 2009 une fois l'autorisation de la Banque d'Italie obtenue, BNP Paribas Personal Finance détient 75% du capital de Findomestic grâce à l'acquisition de 25% des titres détenus par CRF pour 500M€ Un nouveau conseil d'administration et de nouvelles instances de Direction sont mis en place. CRF et Intesa Sanpaolo ne participent plus à la gouvernance de Findomestic. Les 25% restants seront acquis par BNP Paribas Personal Finance dans un délai de 2 ou 4 ans, à valeur de marché dans une fourchette de 350-650M€ selon des modalités à choisir par BNPP Paribas Personal Finance parmi les options suivantes: acquisition, mise sur le marché ou cession à un tiers, selon un mécanisme de sortie qui offre au Groupe Intesa Sanpaolo une assurance substantielle quant à la réalisation de ces options. L'ensemble des procédures en cours (arbitrage, procédures judiciaires devant les tribunaux de Milan et la Cour de Florence ainsi que la procédure d'expertise) sont éteintes à la suite du closing de l'opération.

En France

Le 1^{er} avril 2009, la dissolution sans liquidation de la SNC Personal Finance Technology a conduit à la Transmission Universelle de son Patrimoine à BNP Paribas Personal Finance SA, et ce sans rétroactivité comptable.

III – COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Dans un contexte fortement ralenti, les résultats de BNP Paribas Personal Finance ont fait preuve en 2009 d'une bonne résistance :

- le résultat brut d'exploitation termine à 2 360 M€ en forte croissance (+35 %) par rapport à 2008, reflétant les efforts importants entrepris en matière de redressement des marges, de développement des produits d'assurance et de prévoyance et de maîtrise des coûts ;
- la charge du risque ressort à 1 890 M€ et enregistre une très forte détérioration (+57%), notamment en France, sur le périmètre LaSer, en Italie, en Espagne, au Portugal et en Europe Centrale. Il est toutefois à noter que cette charge du risque se stabilise au quatrième trimestre après avoir connu une tendance continue de hausse depuis début 2008.

Le résultat d'exploitation ressort à 470 M€ et finit en baisse de 15% par rapport à 2008. La contribution des participations minoritaires et les gains nets sur autres actifs immobilisés diminuent de 62% sur l'année, notamment du fait de la cession en 2008 de la participation de BNP Paribas Personal Finance dans Cofidis qui accentue la baisse du résultat avant impôt, qui clôture l'année à 547 M€, en recul de 28% par rapport à l'année passée. Une fois retraité de cette plus-value exceptionnelle dégagée en 2008, le résultat avant impôt enregistre un recul de 14% entre 2008 et 2009.

Au final, après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices de 233 M€ et d'intérêts minoritaires à hauteur de 19 M€ le résultat net part du Groupe ressort à 295 M€ en retrait de 46% par rapport à 2008.

IV - COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE font ressortir un résultat net de 273 M€

Le résultat courant avant impôt de 328 M€ se décompose en :

- . un résultat d'exploitation hors revenu des titres qui s'établit à 113 M€;
- . des revenus des titres, et en particulier les dividendes versés par les filiales qui s'élèvent à 260 M€;
- . des pertes sur actifs immobilisés de 45 M€

La société ne fait pas apparaître de résultat exceptionnel.

Pour sa part, le total du bilan s'élève à 43,3 milliards d'euros. Dans ce total, à l'actif, les créances sur la clientèle sont de 20,3 milliards d'euros. Les actions, participations et parts dans des entreprises liées sont d'un montant de 4,6 milliards d'euros. Concernant le passif, les capitaux propres, incluant les bénéfices de l'exercice, se situent à 5,2 milliards d'euros.

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce le tableau relatif aux résultats des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport.

V - EVENEMENTS MARQUANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A ce jour, aucun évènement majeur susceptible d'impacter les comptes de l'exercice 2009 n'est intervenu.

VI - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers, ainsi que l'exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité sont décrits dans le rapport sur la surveillance et la mesure des risques.

Utilisation des instruments financiers au cours de l'exercice:

- Opérations de titrisation (capital restant dû au 31 décembre 2009) :
 - titrisation de créances immobilières pour un montant de 2,9 milliards d'euros environ (Domos5, Masterdomos Noria 2009, Domos 2008) :
 - titrisation auto-souscrite pour un montant supérieur à 5,7 milliards d'euros (Noria 2008, Noria 09, Domos 2008).
- Emission de certificats de dépôts sous la signature BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE pour un programme de dix milliards d'euros.
- Programme Covered bonds
 - Préalablement à la fusion de UCB et CETELEM : programme de refinancement indirect entre UCB et BNP PARIBAS « Covered bonds » pour un montant de 3,6 milliards d'euros.

- SFEF

- Par ailleurs BNP Paribas Personal Finance participe au programme SFEF à travers BNP Paribas. Le montant du collatéral venant de Personal Finance est de 2 691 M€ au 31 décembre 2009.

VII- PERSPECTIVES

Les perspectives de l'année 2010 demeurent incertaines compte-tenu des prévisions économiques et financières mondiales. La reprise de l'activité constatée au quatrième trimestre 2009 au niveau de BNP Paribas Personal Finance reste ainsi à confirmer.

Il est probable que la charge du risque demeure à un niveau très élevé en 2010. C'est pourquoi, BNP Paribas Personal Finance continuera à optimiser son résultat brut d'exploitation en mettant en œuvre des relais de croissance partout où cela sera possible, en continuant de développer les synergies avec les réseaux bancaires et en modernisant et en rationalisant ses plateformes IT.

Dans le même temps, des moyens supplémentaires seront consacrés au renforcement du recouvrement, notamment en matière de traitement précoce et préventif des impayés.

VIII - DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, votre Conseil vous rappelle les informations relatives aux délais de paiement de ses fournisseurs au cours du dernier exercice :

Exercice	Factures échues (en €)	Factures non échues (en €)				Solde
		à 30 jours	à 45 jours	à 60 jours	Autres délais	
2009	-3 021 418,03	-891 054,50	-226 831,57	-343 176,10		-4 482 480,20

IX -DECISIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE:

□ **Approbation des comptes – Affectation du résultat social**

Si vous approuvez les comptes sociaux, par l'adoption de la première résolution, votre Conseil vous propose l'affectation suivante du bénéfice social, augmenté du report à nouveau antérieur :

En euros

Bénéfice net	272.543.486,56
Report à nouveau	1.649.727.047,54
Total	1.922.270.534,10
Emploi	
Réserve légale	0,00
Réserve spéciale œuvre originale	0,00
Réserve Prov Invest Libérée	1.617.500,00
Versement de Dividendes	270.640.654,24
Report à nouveau Crédeur	1.650.012.379,86
Total	1.922.270.534,10

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 4,18 Euros et sera payable au plus tard le 28 mai 2010.

Aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2006, 2007 et 2008.

Vous êtes ensuite invités à approuver les comptes consolidés faisant apparaître un résultat net de 314 M€ la part de BNP Paribas Personal Finance, s'élevant à 295 M€ au 31 décembre 2009 (troisième résolution).

Selon la quatrième résolution, votre Conseil vous demande de prendre acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu par l'article 225-38 du Code de Commerce.

A titre extraordinaire, la cinquième résolution a pour objet le renouvellement de l'autorisation donnée le 12 mai 2009 par l'Assemblée Générale au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans une limite de 300.000.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de BNP PARIBAS SA.

Dès lors que votre Assemblée est ainsi appelée à statuer sur l'autorisation à donner au Conseil d'augmenter le capital social, elle est tenue, conformément au 1^{er} alinéa de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

En conséquence, c'est au titre de la sixième résolution, qu'il vous est demandé de vous prononcer sur la mise en place d'une délégation à l'effet d'autoriser votre Conseil d'Administration à décider d'une augmentation de capital réservée aux salariés conformément à l'article L 225-129.6 du Code de Commerce.

L'adoption d'une telle résolution par l'Assemblée Générale étant laissée à la seule appréciation des actionnaires, votre Conseil vous propose de ne pas adopter cette sixième résolution.

Enfin, la septième résolution a pour objet de conférer tous pouvoirs nécessaires aux dépôts et publications prescrits par la loi.

X - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Choix du mode d'organisation

Votre Conseil vous rappelle que les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées au sein de votre société depuis le 3 septembre 2008.

La présidence du Conseil est ainsi confiée depuis cette date à M. Bruno SALMON. La Direction Générale de la société est quant à elle assurée par M. Thierry LABORDE.

MM. Alain VAN GROENENDAEL et Yves GAUDIN ont par ailleurs été nommé directeurs généraux délégués.

Composition du Conseil d'Administration

Suite à l'Assemblée générale du 12 mai 2009, votre Conseil est composé, à ce jour, de la façon suivante :

M. Bruno SALMON, Président du Conseil d'Administration,
M. Thierry LABORDE, Directeur Général,
M. Yves GAUDIN, Directeur Général Délégué,
M. Alain VAN GROENENDAEL, Directeur Général Délégué,
M. Jean-Laurent BONNAFE, Administrateur,
M. Robert ROCHEFORT, Administrateur.
M. Philippe BORDENAVE,
M. Jean CLAMON,
M. Jacques DERMAGNE,
M. Michel GUIGAL,
M. Philippe LEMOINE,
M. Eric LOMBARD,
M. Yves MARTRENCAR.

XI- INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération des dirigeants :

Votre Conseil vous informe que conformément à l'article 225-102-1 du Code de Commerce, les rémunérations perçues par les mandataires sociaux concernés au titre des mandats qu'ils ont exercés durant l'exercice figurent en annexe au présent rapport (Annexe1).

Mandats sociaux :

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées durant l'exercice par chaque mandataire social dans d'autres sociétés figure également en annexe au présent rapport (Annexe 2).

XII - L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Répartition du capital social

Au 31 Décembre 2009, le capital de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE atteignait 453 225 976 € et se composait de 64 746 568 actions.

A la fin de l'exercice, le nombre d'actions détenues tant par BNP Paribas que par ses filiales s'élevait à 64.746.241.

Sur les 327 actions restantes, 209 représentent des actions attribuées aux anciens actionnaires de Cofica qui ne sont pas venus à l'échange lors de la fusion Cetelem-Cofica, les autres actions étant la propriété des administrateurs et d'actionnaires minoritaires.

Pour mémoire, il est rappelé que conformément aux dispositions de l'Ordonnance portant sur les valeurs mobilières du 24 juin 2004, BNP Paribas Personal Finance envisage de procéder à la mise en vente des titres non réclamés suite à la fusion Cetelem-Cofica à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la publication (21-22 mars 2009) des avis rédigés à l'attention des ayants-droits.

Par conséquent, ces titres, à compter de la vente, seront considérés comme annulés.

Actions d'autocontrôle

Nous vous précisons que votre société ne détient aucune action d'autocontrôle.

Renseignements relatif à l'actionnariat des salariés

Nous vous informons en application de l'article L.225-102 du Code de Commerce que qu'aucun titre de la société n'est détenu par les salariés, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une structure de gestion collective.

XIII - DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100, al 7 du Code de Commerce, il vous est rappelé les délégations que vous avez accordées à votre Conseil dans le domaine des augmentations de capital.

Ainsi lors l'Assemblée Générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire qui s'est tenue le 14 mai 2008, vous avez autorisé votre Conseil à procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations, en toutes monnaies, dans la limite d'un encours maximum de deux milliards d'euros, ou de sa contre valeur en autres monnaies, avec pouvoirs d'en fixer toutes les modalités. Cette autorisation est donnée pour une durée de cinq ans. Elle se substitue à celle de même objet qui avait été donnée au Conseil d'administration par la dixième résolution de l'Assemblée générale mixte du 29 octobre 2003.

De plus, lors de l'Assemblée Générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire qui s'est tenue le 12 mai 2009, vous avez accordé à votre Conseil une :

- Autorisation d'augmenter en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 300 000 000 euros. Cette autorisation donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de cette Assemblée du 12 mai 2009 annule et remplace la délégation accordée par l'assemblée générale au Conseil le 14 mai 2008
- Autorisation d'augmenter en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 300 000 000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter l'assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire qui s'est tenue le 12 mai 2009.

XIV – ACTIVITES DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, votre Conseil vous informe que la Société n'a entrepris aucune action significative en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

XV– MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que le Commissariat aux comptes de votre société est confié à deux Commissaires aux comptes.

- le Cabinet MAZARS, en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire représenté par Mme Anne VEAUTE et M. Guillaume POTEL, et M. Patrick de CAMBOURG, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice 2010.

- le Cabinet DELOITTE et Associés, représenté par Mme. Sylvie BOURGUIGNON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et la Société BEAS, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011.

XVI – OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Néant

XVII – ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DES AJUSTEMENTS DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Néant.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

Annexe 1

REMUNERATION ET AVANTAGES
versés aux mandataires sociaux
entrant dans le champ d'application de l'art L 225-102-1 du C. com
(en euros)

Mandataires sociaux	Rémunération			Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL
	Fixe	Variable	Différée			
Administrateur :						
Jean-Laurent BONNAFE						
Au titre de BNP Paribas Personal Finance				6 486,91		
Au titre de BNP Paribas	563 172	602 876	39 896	-	3 329	1 209 273

Annexe 2
**Liste des mandats et fonctions exercées
par les mandataires sociaux de BNP Paribas Personal Finance**

Directeur Général

Monsieur Thierry LABORDE

Représentant permanent de BNP Paribas Personal Finance chez :

- Laser Cofinoga
- Natixis Financement
- Laser

Administrateur de :

En France :

- BNP Paribas Personal Finance
- BNP Paribas Assurance

Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Real Estate

A l'étranger :

- Représentant de BNP PF au Conseil d'Administration de Banco Cetelem (Portugal)
- Membre du Conseil d'administration de Banco Cetelem (Espagne)
- Administrateur de Findomestic Banca (Italie)

Directeur Général Délégué

Monsieur Yves GAUDIN
Président Directeur Général de Facet
Président de Fidem
Membre de Cetelem Renting
Administrateur de BNP Paribas Personal Finance Administrateur de
Natixis Financement
Administrateur de PROJEO
Administrateur de Domofinance
Administrateur de CMA Lease
Administrateur de crédit Moderne Antilles Guyane
Administrateur de Crédit Moderne Océan Indien
Administrateur de Findomestic Banca (Italie)
Président de BNP Paribas Personal Finance SPA (Italie)

Directeur Général Délégué

Monsieur Alain VAN GROENENDAEL

Administrateur de BNP Paribas Personal Finance

A l'étranger :

- Membre du Conseil de Surveillance de Dresdner Cetelem Kreditbank GmbH (Allemagne)
- Administrateur de Banco Cetelem (Espagne)
- Administrateur de Union de Creditos Inmobiliarios (Espagne)
- Administrateur d'UCI (Espagne)
- Membre du Conseil de Surveillance de Cetelem Slovensko
- Administrateur de Cetelem Processing Services (Shanghai)
- Administrateur de Banco BNP Paribas Personal Finance (Portugal)
- Administrateur de Cetelem Thailand
- Administrateur de Banco BGN (Brésil)

Président

Monsieur Bruno SALMON

Administrateur de

En France :

- Laser Cofinoga
- BNP PARIBAS Personal Finance
- LASER
- VICAT

Représentant permanent de Level 3 dans MONABANQ

A l'étranger :

- Administrateur de Findomestic Banca (Italie)
- Administrateur de Banco Cetelem (Espagne)
- Administrateur de Banco Cetelem Portugal
- Vice Président du Conseil de Surveillance de Cetelem Brasil SA (Brésil)
- Administrateur de Banco BGN (Brésil)
- Vice Président du Conseil de BGN Leasing (Brésil)
- Administrateur de Cetelem IFN SA (Roumanie)
- Administrateur de UCB Suisse (Suisse)
- Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Personal Finance EAD (Bulgarie)

Administrateurs

Jean-Laurent BONNAFE

Directeur Général Délégué de BNP Paribas

- Administrateur de :
BNP Paribas Personal Finance
Carrefour
BNL (Banca Nazionale del Lavoro) (Italie)
- Président du Comité de Direction, du Comité Exécutif et CEO de BNP Paribas Fortis

Monsieur Philippe BORDENAVE

Directeur Général Adjoint et Directeur Financier de BNP Paribas

Administrateur de :

- BNP Paribas UK Holdings Ltd
- BNP Paribas (Luxembourg) SA
- BNP Paribas Personal Finance

Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil d'Administration de BNP Paribas Securities Services

Monsieur Jean CLAMON

Délégué Général BNP Paribas

Administrateur de :

En France :

- ARVAL Service Lease
- B.P.L.G.
- BNP Paribas Personal Finance
- EURO SECURITIES PARTNERS (SAS)- Partecis (SAS)

A l'étranger :

- COMPAGNIE NATIONALE A PORTEFEUILLE (Belgique)
- ERBE S.A. (Belgique)
- BNP Paribas Luxembourg
- BNP Paribas Suisse SA
- BNL Spa

Vice Président du Conseil de Surveillance « *Fonds de garantie des dépôts* »

Administrateur, représentant BNP Paribas « *Fondation de France* »

Monsieur Jacques DERMAGNE

Président du Conseil Economique, Social et Environnemental

Administrateur de :

- BNP Paribas Personal Finance
- Rallye

Membre du Conseil de Surveillance de

- UNIBAIL -RODAMCO
- DEVANLAY (Lacoste)

Monsieur Michel GUIGAL

Responsable de BDDF Retail – BNP Paribas

Administrateur de :

- Banque de Bretagne (Groupe BNP Paribas)
- BNP Paribas Personal Finance
- Euro Securities Partners
- OBPS (Orange Bnp Paribas Services)

Membre du Conseil de Surveillance de :

- BNP Paribas Real Estate Investment Management
- Protection 24 (Groupe BNP Paribas)

Monsieur Philippe LEMOINE

Président Directeur Général de LASER

- Président du Conseil d'Administration de LASER COFINOGA
- Président du Conseil d'Administration de SYGMA BANQUE
- Président de GRANDS MAGASINS GALERIES LAFAYETTE –GMGL
- Représentant permanent de LASER COFINOGA aux Conseils d'Administration de Fidecom et de Médiatis
- Administrateur de :
 - BNP Paribas Personal Finance
 - MONOPRIX SA
 - UNINCOFRA

Maison des Sciences de l'Homme
Etablissement Public Culturel le 104
ANVIE

- Membre du comité de surveillance du Bazar de l'Hôtel de Ville
- BHV
- Administrateur unique du GIE Recherche Haussmann
- Président de l'association réseau Echangeur
- Co-gérant de GS1 France
- Président de la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération)
- Président du comité « Economie Numérique » du MEDEF
- Membre du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information
- Membre du CODEV
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Collège de France
- Président du Forum d'Action Modernités
- Président de la Fondation Laser Initiatives Solidaires, sous l'égide de la Fondation de France

Monsieur Eric LOMBARD

Président Directeur Général de BNP Paribas Assurance

Président Directeur Général de :

- Cardif Assurance Vie

Président du Conseil d'Administration de

- Cardif-Assurances Risques Divers

Président de :

SAS Cardif Retraite Assurance Vie

Administrateur de :

En France :

- GIE BNP Paribas Assurance
 - BNP Paribas Asset Management
- Natio assurance
- Cortal Consors
- BNP Paribas Personal Finance

Membre du Conseil de surveillance de BNP Paribas Real Estate
Gérant de la SARL Halmahera

A l'étranger :

- Président de F & B Insurance Holdings (Belgique)
- Administrateur de SBI Life Insurance Company Ltd (Inde)

Monsieur Yves MARTRENCAR

Directeur de la Distribution et des Marchés de BNP Paribas Retail Banking

Président de Crédit Logement

Représentant BNP Paribas au Conseil d'Administration de Cortal Consors

Administrateur en France :

- BNP Paribas Lease Group
- BNP PAM
- BNP Paribas Real Estate
- BNP Paribas Assurance
- BNP Paribas Personal Finance
- Partecis

Administrateur à l'étranger :

- Parvest (Sicav)
- Bank of the West
- Bank West Corporation
- TEB
- Findomestic

Monsieur Robert ROCHEFORT

Mandat de Député Européen

Administrateur de :

- BNP Paribas Personal Finance
- EUROTUNNEL

--==--

TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Résultats financiers de la société <i>(au cours des cinq derniers exercices)</i>	2005	2006	2007	2008	2009
Capital en fin d'année					
• Capital social (en euros).	340 341 001	340 341 001	381 416 378	453 225 976	453 225 976
• Nombre d'actions ordinaires existantes	48 620 143	48 620 143	54 488 054	64 746 568	64 746 568
• Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
• Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice <i>(en milliers d'euros)</i>					
• Chiffre d'affaires hors taxes	1 552 955	1 572 989	1 674 724	3 064 618	2 635 237
• Bénéfice avant impôt, Participation des salariés, Amortissements, dépréciations et provisions	42 923	464 687	461 480	744 924	602 227
• Impôt sur les bénéfices	39 667	28 729	44 235	44 954	96 740
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	7 444	9 368	10 562	4 086	6 423
• Bénéfice après impôt, Participation des salariés, Amortissements, dépréciations et provisions	23 904	262 144	347 415	584 270	272 543
• Montant des bénéfices distribués (*)	0	0	0	0	270 641
Résultat des opérations, réduit à une seule action ajustée <i>(en euros)</i>					
• Bénéfice après impôt, mais avant amortissements, dépréciations et provisions	0,07	8,97	7,66	10,81	7,81
• Bénéfice après impôt, amortissements, dépréciations et provisions	0,49	5,39	6,38	9,02	4,21
• Dividende attribué à chaque action (*)	0,00	0,00	0,00	0,00	4.18
Personnel					
• Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice	2 997	3 018	3 085	3 736	4 852
• Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	124 090	131 502	140 248	195 513	204 835
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	74 473	70 404	80 154	101 373	115 855

(*) sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale du 6 mai 2010

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2009

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	22
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	23
BILAN AU 31 DECEMBRE 2009	24
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1ER JANVIER 2008 AU 31 DECEMBRE 2009	25
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2009	27

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	28
1.a Normes comptables applicables	28
1.b Principes de consolidation	28
1.c Actifs et passifs financiers	31
1.d Immobilisations	39
1.e Contrats de location	40
1.f Actifs non courants détenus en vue de la vente	42
1.g Avantages bénéficiant au personnel	42
1.h Paiement à base d'actions	44
1.i Provisions de passif	44
1.j Impôt courant et différé	44
1.k Tableau des flux de trésorerie	45
1.l Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	45
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	47
2.a Marge d'intérêts	47
2.b Commissions	48
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	48
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	49
2.e Produits et charges des autres activités	49
2.f Coût du risque	50
2.g Impôt sur les bénéfices	51
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	52
4. EXPOSITION AUX RISQUES	54
4.a Présentation synthétique des risques	54
4.b Risque de crédit	54
4.c Risque de taux d'intérêt (risque de marche) sur le portefeuille bancaire	56
4.d Risque de liquidité	56
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2009	57
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	57
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	58
5.c Actifs financiers disponibles à la vente	59
5.d Mesure de la valeur de marche des instruments financiers	60
5.e Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	61
5.f Prêts, créances et dettes sur la clientèle	62
5.g Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	63
5.h Impôts courants et différés	64
5.i Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	65
5.j Participations dans les sociétés mises en équivalence	65
5.k Immobilisations d'exploitation	66
5.l Ecart d'acquisition	67

5.m	Provisions pour risques et charges	67
6.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	68
6.a	Engagements de financement	68
6.b	Engagements de garantie	68
6.c	Opérations de titrisation	69
7.	REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	70
7.a	Frais de personnel	70
7.b	Engagements sociaux	70
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	74
8.a	Evolution du capital	74
8.b	Périmètre de consolidation	75
8.c	Regroupement d'entreprises	78
8.d	Creation de BNP Paribas Personal Finance en 2008	80
8.e	Relations avec les autres parties liees	81
8.f	Echéancier par maturite	83
8.g	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	84
8.h	Relations avec les principaux dirigeants	85

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont présentés au titre des deux exercices 2009 et 2008. Il est précisé que l'exercice 2007 est consultable dans le rapport financier annuel 2008, disponible sur le site des Journaux Officiels (site d'informations réglementées définie par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, www.info-financiere.fr).

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

En millions d'euros,	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Intérêts et produits assimilés	2.a	6 417	6 402
Intérêts et charges assimilées	2.a	(3 069)	(3 634)
Commissions (produits)	2.b	1 088	1 062
Commissions (charges)	2.b	(181)	(153)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	(2)	(18)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	5	5
Produits des autres activités	2.e	195	179
Charges des autres activités	2.e	(105)	(80)
PRODUIT NET BANCAIRE		4 348	3 763
Charges générales d'exploitation		(1 886)	(1 943)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.k	(102)	(66)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 360	1 754
Coût du risque	2.f	(1 890)	(1 201)
RESULTAT D'EXPLOITATION		470	553
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		61	92
Gains nets sur autres actifs immobilisés		16	111
RESULTAT AVANT IMPOT		547	756
Impôt sur les bénéfices	2.g	(233)	(179)
RESULTAT NET		314	577
dont intérêts minoritaires		19	30
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		295	547
Résultat par action		4,55	8,45
Résultat dilué par action		4,55	8,45

ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros,	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net	314	577
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	178	(177)
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	132	(96)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(6)	5
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	-	-
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	26	(54)
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	-	-
- Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	26	(32)
Total cumulé	492	400
- Part du groupe	477	370
- Part des minoritaires	15	30

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		76	47
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	2	21
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	96	97
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	2 231	1 141
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.e	11 545	12 270
Prêts et créances sur la clientèle	5.f	75 959	70 669
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		66	80
Actifs d'impôts courants et différés	5.h	732	389
Comptes de régularisation et actifs divers	5.i	1 112	1 613
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.j	518	476
Immobilisations corporelles	5.k	314	285
Immobilisations incorporelles	5.k	312	180
Ecarts d'acquisition	5.l	2 116	1 577
TOTAL ACTIF		95 079	88 845
DETTES			
Banques centrales, CCP		-	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	8	18
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	202	185
Dettes envers les établissements de crédit	5.e	76 181	70 229
Dettes envers la clientèle	5.f	808	573
Dettes représentées par un titre	5.g	8 249	9 003
Passifs d'impôts courants et différés	5.h	160	59
Comptes de régularisation et passifs divers	5.i	1 717	1 725
Provisions pour risques et charges	5.m	141	165
Dettes subordonnées	5.g	1 225	1 208
Total Dettes		88 691	83 165
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves liées</i>		<i>2 982</i>	<i>2 982</i>
<i>Réserves consolidées</i>		<i>2 568</i>	<i>2 084</i>
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>		<i>295</i>	<i>547</i>
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		5 845	5 613
Pertes et gains latents ou différés		74	(108)
Total Part du groupe		5 919	5 505
Réserves et résultat des minoritaires		473	175
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(4)	-
Total intérêts minoritaires		469	175
Total Capitaux Propres Consolidés		6 388	5 680
TOTAL PASSIF		95 079	88 845

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1ER JANVIER 2008 AU 31 DECEMBRE 2009

Part du groupe en millions d'euros	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			Total capitaux propres
	Actions ordinaires et réserves liées nettes de titres autodétenus	Actions de préférence, TSSDI et réserves liées	Réserves non distribuées	Total Capital et réserves	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	
Capital et réserves au 31 décembre 2007	2 737		2 062	4 799	40	3	25	4 867
Affectation du résultat de l'exercice 2007				-				-
Augmentations de capital et émissions	245			245				245
Réductions de capital et remboursements				-				-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			3	3				3
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-				-
Autres variations			19	19				19
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					(113)	4	(68)	(177)
Résultat de l'exercice 2008			547	547				547
Capital et réserves au 31 décembre 2008	2 982	-	2 631	5 613	(72)	7	(43)	5 505
Affectation du résultat de l'exercice 2008				-				-
Augmentations de capital et émissions				-				-
Réductions de capital et remboursements				-				-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			2	2				2
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-				-
Autres variations			(65)	(65)				(65)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					157	(6)	31	182
Résultat de l'exercice 2009			295	295				295
Capital et réserves au 31 décembre 2009	2 982	-	2 863	5 845	85	1	(12)	5 919

Intérêts minoritaires

en millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Total capitaux propres
Capital et réserves au 31 décembre 2007	206		206
Affectation du résultat de l'exercice 2007	(6)		(6)
Rémunération des preferred shares	-		-
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	-		-
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	(17)		(17)
Autres variations	(38)		(38)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			-
Résultat net 2008	30		30
Capital et réserves au 31 décembre 2008	175	-	175
Affectation du résultat de l'exercice 2008	(3)		(3)
Rémunération des preferred shares	(5)		(5)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	-		-
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	-		-
Autres variations	287		287
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(4)	(4)
Résultat au 31 décembre 2009	19		19
Capital et réserves au 31 décembre 2009	473	(4)	469

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2009

En millions d'euros	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat avant impôts		547	756
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		2 231	794
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		137	94
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		2	2
Dotations nettes aux provisions		1 569	1 051
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(61)	(92)
Produits nets des activités d'investissement		(30)	(111)
Produits nets des activités de financement		-	-
Autres mouvements		614	(150)
Augmentation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		265	1 899
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		1 245	8 316
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle		467	(6 274)
Diminution (augmentation) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(1 063)	154
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(38)	(45)
Impôts versés		(346)	(252)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		3 043	3 449
Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.c	(571)	(266)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(65)	(87)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(636)	(353)
Augmentation de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		213	247
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(2 611)	(3 079)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(2 398)	(2 832)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		4	(8)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		13	256
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		503	247
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		47	24
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.e	1 035	744
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.e	(579)	(521)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		516	503
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		76	47
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.e	834	1 035
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.e	(395)	(579)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		1	-
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		13	256

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1er janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2009, le Groupe a appliqué les dispositions d'IAS 1 révisée relatives à la présentation des états financiers et l'amendement à IFRS 4 et IFRS 7 adopté par l'Union Européenne le 27 novembre 2009 relatif à l'amélioration de l'information à fournir sur les instruments financiers. Ces amendements sont sans impact sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2009 n'a pas eu d'effet sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2009 n'est qu'optionnelle et notamment IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » révisées.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas Personal Finance détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas Personal Finance participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas

échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le

contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance procède régulièrement à un test de dépréciation de l'écart d'acquisition inscrit au bilan consolidé du Métier, lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable et en tout état de cause une fois par an.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.c.2 TITRES

- Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.8.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

- Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.3 OPERATIONS EN DEVICES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.4 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à BNP Paribas Personal Finance ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

- Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une provision, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini deux critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, l'autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur cinq années consécutives. Cette durée est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.5 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.6 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par BNP Paribas Personal Finance de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.7 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont principalement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.8 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour

lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

- Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

- Instruments traités sur des marchés inactifs

- Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.9 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte,

sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.10 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.d IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour l'immeuble d'exploitation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.e CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.e.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Contrats de location simple :

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.e.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- Contrats de location simple :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.f ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

1.g AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.h PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

L'interprétation IFRIC 11 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés par le Groupe BNP Paribas à des membres du personnel de BNP Paribas Personal Finance dans les comptes consolidés du groupe BNP Paribas Personal Finance lorsque cette rémunération est réglée en actions BNP Paribas.

BNP Paribas accorde aux salariés du Groupe BNP Paribas Personal Finance des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites.

- Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration du Groupe BNP Paribas.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

1.i PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.j IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la

différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.k TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.1 UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement

différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5 621	(53)	5 568	5 675	(26)	5 649
Comptes et prêts / emprunts	5 547	(50)	5 497	5 606	(22)	5 584
Opérations de location-financement	74	(3)	71	69	(4)	65
Opérations interbancaires	450	(2 420)	(1 970)	608	(3 065)	(2 457)
Comptes et prêts / emprunts	450	(2 411)	(1 961)	605	(3 065)	(2 460)
Opérations de pensions	-	(9)	(9)	3	-	3
Emprunts émis par le groupe	-	(214)	(214)	-	(515)	(515)
Instruments de couverture de résultats futurs	188	(293)	(105)	45	(17)	28
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux		(89)	(89)	10	-	10
Portefeuille de transactions	-	-	-	1	(11)	(10)
Titres à revenu fixe	-	-	-	1	-	1
Prêts / emprunts	-	-	-	-	(11)	(11)
Actifs disponibles à la vente	158	-	158	63	-	63
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	6 417	(3 069)	3 348	6 402	(3 634)	2 768

En 2009, un produit de 127 millions d'euros sur l'extinction d'une dette interne par le rachat des titres sur le marché a été enregistré sur la ligne – Actifs disponibles à la vente.

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 233 millions et 59 millions d'euros pour l'exercice 2009 contre un produit de 207 millions d'euros et une charge de 55 millions d'euros pour l'année 2008.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe	(4)		(4)	(31)	-	(31)
Instruments financiers dérivés	26		26	(79)		(79)
Emprunts	(1)		(1)	-		-
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(20)		(20)	103		103
Réévaluation des positions de change	(3)		(3)	(11)		(11)
Total	(2)	-	(2)	(18)	-	(18)

Dans le cadre des couvertures de valeur, le profit net de la période sur les instruments financiers de couverture comprise dans les instruments financiers dérivés s'élève à 24 millions d'euros (perte nette de 70 millions d'euros en 2008), et la perte nette sur les composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet de couvertures s'élève à 25 millions d'euros (profit net de 72 millions en 2008).

En outre, les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent pour un montant négligeable au titre des exercices 2009 et 2008 l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Actions et autres titres à revenu variable	5	5
Produits de dividendes	3	5
Charge de dépréciation	-	(2)
Plus values nette de cession	2	2
Total	5	5

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « gains et pertes latents ou différés » des capitaux propres, et inscrits en résultat représentent un montant négligeable au cours des exercices 2008 et 2009.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immobilisations en location simple	49	(42)	7	46	(38)	8
Autres produits	146	(63)	83	133	(42)	91
Total net des produits et charges des autres activités	195	(105)	90	179	(80)	99

- Opérations réalisées sur les immobilisations en location simple

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	65	63
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>37</i>	<i>36</i>
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>28</i>	<i>27</i>

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

2.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe.

- Coût du risque de la période

Coût du risque de la période en millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Dotations nettes aux dépréciations	(1 695)	(1 164)
Récupérations sur créances amorties	75	71
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(270)	(108)
Total du coût du risque de la période	(1 890)	(1 201)

Coût du risque de la période par nature d'actifs en millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2	-
Prêts et créances sur la clientèle	(1 893)	(1 204)
Autres actifs	(1)	1
Engagements par signature et divers	2	2
Total du coût du risque de la période	(1 890)	(1 201)

- Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées en millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Total des dépréciations constituées en début de période	3 215	2 763
Dotations nettes aux dépréciations	1 695	1 164
Utilisation de dépréciations	(682)	(742)
Incidence de l'intégration globale du groupe Findomestic	398	-
Variation des parités monétaires et divers	30	30
Total des dépréciations constituées en fin de période	4 656	3 215

L'essentiel des variations des dépréciations intervenues en 2009 et en 2008 est relatif aux prêts et créances consentis à la clientèle.

Dépréciations constituées par nature d'actifs en millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (<i>note 5e</i>)	6	9
Prêts et créances sur la clientèle (<i>note 5f</i>)	4 643	3 199
Autres actifs	6	5
Total des dépréciations au titre d'actifs financiers	4 655	3 213
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	-	-
- sur la clientèle	-	2
Autres éléments ayant fait l'objet de provisions	1	-
Total des provision inscrites au passif	1	2
Total des dépréciations et provisions constituées	4 656	3 215

2.g IMPOT SUR LES BENEFICES

	Exercice 2009		Exercice 2008	
	en millions d'euros	en pourcentage	en millions d'euros	en pourcentage
Charge d'impôt sur les bénéfices au taux de droit commun en France	(163)	33,3%	(252)	33,3%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(55)	11,2%	(7)	0,9%
Effet des différences permanentes	10	-2,0%	49	-6,4%
Autres effets	(25)	5,2%	31	-4,1%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(233)	47,7%	(179)	23,7%
<i>dont</i>				
Charge des impôts courants de l'exercice	(328)		(255)	
Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice (note 5.h)	95		76	

L'économie d'impôt résultant de la comptabilisation des impôts différés sur des pertes reportables et sur des différences temporelles antérieures est nulle au titre de l'exercice 2009 ainsi qu'au titre de l'exercice 2008.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe BNP Paribas Personal Finance se définit depuis sa création en 2008 avec le rapprochement du crédit à la consommation (Cetelem), du crédit immobilier (UCB et BNP Paribas Invest Immo) et du regroupement de crédits (MRC), comme un secteur unique d'activité correspondant au Métier de financement des particuliers, tous produits de crédits et tous canaux confondus.

En conséquence, il n'a pas été identifié de secteurs d'activité distincts dans les informations présentées ci après. Ces informations sont communiquées à titre de complément d'analyse de l'activité du Métier et de sa répartition par zone géographique.

- Encours de crédits

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Crédit à la consommation	40 935	37 084
Crédit immobilier	35 024	33 585
Total Groupe	75 959	70 669

- Produit net bancaire par zone géographique

En millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
France	2 495	2 215
Autres pays européens	1 518	1 337
Amériques	275	162
Autres pays	60	49
Total Groupe	4 348	3 763

- Coût du risque par zone géographique

En millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
France	(831)	(480)
Autres pays européens	(920)	(606)
Amériques	(115)	(92)
Autres pays	(24)	(23)
Total Groupe	(1 890)	(1 201)

- Actifs et passifs par zone géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
France	53 537	54 476
Autres pays européens	37 251	30 930
Amériques	3 483	2 523
Autres pays	808	916
Total Groupe	95 079	88 845

- Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
France	38 381	39 268
Autres pays européens	35 120	29 468
Amériques	1 693	1 074
Autres pays	765	859
Total Groupe	75 959	70 669

4. EXPOSITION AUX RISQUES

4.a PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RISQUES

BNP Paribas Personal Finance exerce une activité spécialisée de vente de crédits à la consommation, immobiliers et de regroupements de dettes aux particuliers.

Dans le cadre de cette activité, trois risques majeurs sont identifiables :

- le risque de crédit qui se traduit par le non règlement de la dette du client envers la société de crédit,
- le risque de taux d'intérêt (risque de marché) sur le portefeuille bancaire,

BNP Paribas Personal Finance distribue des crédits au particulier et/ou aux professionnels à des conditions définies dès l'octroi. Pour garantir l'équilibre de son compte de résultat futur, la marge tarifée doit être protégée contre toutes les variations d'environnement économique, en particulier celles des taux de marché (risque de taux d'intérêt).

- le risque de liquidité.

BNP Paribas Personal Finance doit s'assurer qu'elle disposera tout au long de la vie des crédits des fonds qu'elle a prêtés à ses clients (risque de liquidité).

4.b RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur économique des créances de la banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut ainsi que de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit. Le risque de crédit apprécié au niveau d'un portefeuille homogène intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

GESTION DU RISQUE DE CREDIT

Dispositif de sélection des opérations

Le dispositif de sélection dépend du type des crédits octroyés.

Pour les crédits à la consommation, le dispositif intègre la sélection et le suivi du réseau de distribution, notamment par l'agrément des vendeurs, le choix des secteurs d'activité, le ciblage des clients éligibles aux offres par marketing direct. L'octroi s'effectue sur la base de scores et de systèmes experts.

Pour les crédits immobiliers et les crédits vendeurs (crédits réalisés notamment auprès des concessions automobiles) pour favoriser la vente de crédits aux particuliers, l'octroi repose sur une analyse de chaque dossier, sur la séparation des fonctions d'analyse et de décision, et sur des délégations de pouvoir. Les dossiers dépassant un certain seuil sont soumis à décision de la Direction Générale après avis favorable de la Direction des Risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance

Dispositif de mesure et de surveillance des risques

Le contrôle des risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance est assuré par une Fonction Risques intégrée et indépendante des activités commerciale ou financière, rattachée à la direction des Risques du Groupe BNP Paribas.

La Direction des Risques comprend trois niveaux :

- a- Des équipes risques dans chaque entité, qui ont pour mission d'assurer le contrôle des risques de leur entité.

- b- Des responsables risques de région regroupant plusieurs entités sur plusieurs pays, qui ont pour mission d'effectuer un contrôle de second niveau et de venir en appui technique des équipes locales.
- c- Une équipe centrale en charge de la définition des politiques d'acceptation, de l'audit risques des entités, de la réalisation du suivi des risques, du contrôle des provisions, des études Bâle 2, et de l'examen des dossiers immobiliers ou crédits vendeurs excédant les délégations des pays.

Le contrôle des risques est effectué au moyen des indicateurs de défaut et de recouvrement amiable ou contentieux. Il est formalisé dans des comités risques mensuels tenus au niveau de chaque entité. Au-delà des comités risques de chaque entité, la direction générale du Groupe BNP Paribas Personal Finance assure un contrôle de la qualité des risques au moyen de comités périodiques avec les régions du Groupe.

ENCOURS DEPRECIÉS OU NON PRESENTANT DES IMPAYÉS ET GARANTIES REÇUES AU TITRE DE CES ENCOURS

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des dépréciations de portefeuille éventuellement constituées.

en millions d'euros	31 décembre 2009								
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2	-	1	1	-	-	2	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	3 012	2 800	212	-	-	2 639	5 651	869	721
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	3 014	2 800	213	1	-	2 639	5 653	869	721
Engagements de financements donnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	8	8	-	-
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	8	8	-	-
Total	3 014	2 800	213	1	-	2 647	5 661	869	721

en millions d'euros	31 décembre 2008							
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	2 960	2 773	187	0	0	1 748	4 708	1 602
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	2 960	2 773	187	0	0	1 748	4 708	1 602
Engagements de financements donnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	5	5	-
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	5	5	-
Total	2 960	2 773	187	0	0	1 753	4 713	1 602

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

4.c RISQUE DE TAUX D'INTERET (RISQUE DE MARCHE) SUR LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

CADRE GENERAL DE LA GESTION DU RISQUE DE TAUX

L'ALM établit trimestriellement l'étude de risque de taux de BNP Paribas Personal Finance SA en suivant les normes et la méthodologie définies et validées par le groupe BNP Paribas. Cette étude porte sur l'intégralité du bilan.

Le champ d'action du groupe BNP Paribas Personal Finance en matière de gestion actif passif est encadré par le Comité ALM.

L'ALM présente lors de ce comité, les risques de taux et de liquidité consolidés de l'ensemble du métier Personal Finance (BNP Paribas Personal Finance SA et ses filiales en France et à l'étranger).

Le Comité ALM est une instance décisionnelle qui prend toutes les décisions engageant le Groupe Personal Finance et ses filiales (normes, méthodologie, ...).

REFINANCEMENT

Le refinancement de Personal Finance est assuré par :

- des emprunts réguliers auprès de BNP Paribas, qui couvrent ainsi l'essentiel des besoins de la société ;
- des ressources externes au Groupe BNP Paribas (emprunts obligataires essentiellement) ;
- des ressources propres.

DISPOSITIF DE MESURE ET DE SUIVI (ET METHODOLOGIE) DU RISQUE DE TAUX

La gestion du risque de taux s'appuie sur des gaps statiques établis trimestriellement. L'objectif de l'étude du risque de taux est de donner une vision dans le temps des engagements de la société en déroulant les postes de bilan afin d'avoir cette vision sur le long terme. Par ailleurs, le découpage des analyses (activité commerciale et fonds propres) permet d'assurer un meilleur suivi.

L'activité commerciale porte sur deux typologies distinctes de produits : le crédit immobilier, les comptes permanents et les produits classiques.

Les comptes permanents ne supportent pas de risque de taux sur leur encours du fait du caractère révisable de leurs conditions tarifaires.

Quant au risque de taux des produits classiques, il est réduit au minimum grâce au choix des profils de levées utilisés à la production.

4.d RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion du risque de liquidité de BNP Paribas Personal Finance est identique à la gestion du risque de taux.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	-	-	-	19	-	19
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	-	-	-	19	-	19
Instruments financiers dérivés de transaction	2	-	2	2	-	2
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2	-	2	2	-	2
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	2	-	2	21	-	21
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Instruments financiers dérivés de transaction	8	-	8	18	-	18
Instruments dérivés de cours de change	4	-	4	16	-	16
Instruments dérivés de taux d'intérêt	4	-	4	2	-	2
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	8	-	8	18	-	18

INSTRUMENTS DERIVES DU PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Instruments financiers dérivés de transaction	1 727	2 954
Instruments dérivés de cours de change	101	0
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1 626	2 954

Il n'y a pas d'opérations d'instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat réalisées sur des marchés organisés au 31/12/2009 ainsi qu'au 31/12/2008.

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES				
Instruments dérivés de cours de change	7	4	-	6
Instruments dérivés de taux d'intérêt	162	91	140	90
COUVERTURES DE VALEUR	169	95	140	96
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DE RESULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	33	1	45	1
COUVERTURES DE RESULTATS FUTURS	33	1	45	1
DERIVES UTILISES EN COUVERTURE	202	96	185	97

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 12 778 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 11 494 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres de créance négociables	2 083	995
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	70	62
Autres titres de créance négociables	2 013	933
Obligations	43	30
Obligations d'Etat	12	3
Autres Obligations	31	27
Actions et autres titres à revenu variable	120	137
<i>dont titres non cotés</i>	<i>120</i>	<i>137</i>
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	2 246	1 162
<i>dont titres à revenu fixe</i>	<i>2 126</i>	<i>1 025</i>
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	(15)	(21)
Titres à revenu fixe	-	-
Titres à revenu variable	(15)	(21)
Total des actifs disponibles à la vente, nets de dépréciations	2 231	1 141
<i>dont gains latents nets sur actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>1</i>	<i>9</i>

5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation:

- niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

- niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

- niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

METHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PRESENTEES CONFORMEMENT AUX NOUVELLES PRESCRIPTIONS DE LA NORME IFRS 7.

En millions d'euros, au	31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	Prix de marché cotés (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables (niveau 3)	TOTAL	Prix de marché cotés (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables (niveau 3)	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	2	-	2	19	2	-	21
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	96	-	96	-	97	-	97
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	2 107	124	-	2 231	1 061	80	-	1 141
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	8	-	8	-	18	-	18
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	202	-	202	-	185	-	185

5.e OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Comptes à vue	834	1 035
Prêts	10 717	11 244
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	11 551	12 279
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (<i>note 2f</i>)	(6)	(9)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	11 545	12 270

- Dettes envers les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Comptes à vue	395	579
Emprunts	75 002	69 648
Opérations de pension	784	2
Total des dettes envers les établissements de crédit	76 181	70 229

5.f PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

- Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Comptes ordinaires débiteurs	45	45
Prêts consentis à la clientèle	79 392	72 637
Opérations de location-financement	1 165	1 186
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	80 602	73 868
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (<i>note 2f</i>)	(4 643)	(3 199)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	75 959	70 669

- Détail des opérations de location financement

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Investissement brut	1 130	1 142
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>447</i>	<i>362</i>
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>637</i>	<i>741</i>
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	<i>46</i>	<i>39</i>
Produits financiers non acquis	35	44
Investissement net avant dépréciation	1 165	1 186
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>459</i>	<i>377</i>
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>659</i>	<i>769</i>
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	<i>47</i>	<i>40</i>
Dépréciations	(42)	(37)
Investissement net après dépréciation	1 123	1 149

- Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Comptes ordinaires créditeurs	367	338
Comptes à terme et bons de caisse	439	233
Comptes d'épargne à taux administré	2	2
Total des dettes envers la clientèle	808	573

5.g DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres de créance négociables	4 691	4 156
Emprunts obligataires	3 558	4 847
Total des dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti	8 249	9 003

DETTES SUBORDONNÉES COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dettes subordonnées remboursables	975	901
Dettes subordonnées perpétuelles	250	307
Total des dettes subordonnées évaluées au coût amorti	1 225	1 208

- Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

- Dettes subordonnées perpétuelles

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés perpétuels pour 250 millions au 31 décembre 2009 (305 millions au 31 décembre 2008) et de dettes rattachées pour un montant négligeable au 31 décembre 2009 (2 millions au 31 décembre 2008).

Les titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à certaines dates prévues par la notice d'émission (après accord des autorités de supervision bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de la première de ces dates dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu.

En millions d'euros, au							31 décembre 2009	31 décembre 2008
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	majoration d'intérêt (en points de base)		
Personal Finance	décembre 2005	EUR	250 millions	décembre 2010	Euribor 3 mois	+ 55 bp	250	250
Laser	mai 1999	EUR	110 millions ⁽¹⁾	mai 2009	5,935%	+ 250 bp ⁽²⁾	-	55
TOTAL							250	305

(1) avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) au dessus de l'Eurolibor 3 mois.

Le titre perpétuel de 110 millions d'euros émis par Laser en mai 1999 a été remboursé par anticipation en mai 2009, à la première date de remboursement possible selon la notice d'émission.

5.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Impôts courants	39	32
Impôts différés	693	357
Actifs d'impôts courants et différés	732	389
Impôts courants	109	40
Impôts différés	51	19
Passifs d'impôts courants et différés	160	59

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences suivantes :

Variation au cours de la période des impôts différés en millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Impôts différés nets en début de période	339	206
Produit (charge) d'impôt différé	95	76
Incidence de l'intégration globale du groupe Findomestic	172	-
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	(1)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	(10)	32
Variation des parités monétaires et divers	46	26
Impôts différés nets en fin de période	642	339

Ventilation des impôts différés nets par différences temporelles en millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actifs financiers disponibles à la vente	(1)	12
Réserve latente de location-financement	(15)	(11)
Provisions pour engagements sociaux	7	18
Provisions pour risques de crédit	619	331
Autres éléments	15	(29)
Déficits fiscaux reportables	17	18
Impôts différés nets	642	339
<i>dont</i>		
Impôts différés actifs	693	358
Impôts différés passifs	(51)	(19)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 32 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 27 millions d'euros au 31 décembre 2008.

5.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	8	8
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	1	1
Comptes d'encaissement	33	12
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	193	128
Autres débiteurs et actifs divers	877	1 464
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 112	1 613
Dépôts de garantie reçus	23	28
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	7
Charges à payer et produits constatés d'avance	202	255
Autres créditeurs et passifs divers	1 492	1 435
Total des comptes de régularisation et passifs divers	1 717	1 725

5.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence supérieures à 100 millions d'euros concernent les sociétés suivantes :

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Société de Paiement Pass	195	194
CCAC Brasil	134	87
Autres participations mises en équivalence	189	195
Participations dans les sociétés mises en équivalence	518	476

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
Société de Paiement Pass (1)	Normes Françaises	3 106	281	70
CCAC Brasil (1)	Normes Brésiliennes	174	31	61

(1) Données relatives au 31 décembre 2008

5.k IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	181	(64)	117	144	(53)	91
Equipement, Mobilier, Installations	168	(126)	42	143	(104)	39
Biens mobiliers donnés en location	184	(59)	125	172	(49)	123
Autres immobilisations	104	(74)	30	100	(68)	32
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	637	(323)	314	559	(274)	285
Logiciels informatiques acquis	210	(141)	69	160	(92)	68
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	255	(134)	121	64	(46)	18
Autres immobilisations incorporelles	175	(53)	122	124	(30)	94
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	640	(328)	312	348	(168)	180

- Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail ainsi que les fonds de commerce.

- Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectués au cours de l'exercice 2009 s'établit à 101 millions d'euros contre 63 millions d'euros au titre de l'exercice 2008.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 1 million d'euros pour l'exercice 2009 contre une dotation nette de 3 millions d'euros pour l'exercice 2008.

5.1 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros,	Exercice 2009	Exercice 2008
Valeur nette comptable en début de période	1 577	1 075
Acquisitions	446	330
Ecart de conversion	97	(24)
Filiales précédemment mises en équivalence	-	197
Autres mouvements	(4)	(1)
Valeur nette comptable en fin de période	2 116	1 577
<i>dont</i>		
Valeur brute comptable	2 116	1 577
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-	-

5.m PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros,	Exercice 2009	Exercice 2008
Total des provisions constituées en début de période	165	158
Dotations aux provisions	73	52
Reprises de provisions	(30)	(15)
Utilisation des provisions	(84)	(39)
Incidence de l'intégration globale du groupe Findomestic	9	-
Variation des parités monétaires et divers	8	9
Total des provisions constituées en fin de période	141	165

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les dépréciations afférentes au risque de crédit (note 2.f) ainsi que les litiges liés à l'exploitation bancaire.

6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Engagements de financements donnés :		
- aux établissements de crédit	57	37
- à la clientèle :	34 411	34 354
Ouverture de crédits confirmés	34 019	34 035
Autres engagements en faveur de la clientèle	391	319
Total des engagements de financements donnés	34 468	34 391
Engagements de financements reçus :		
- des établissements de crédit	3 731	1 848
- de la clientèle :		-
Total des engagements de financements reçus	3 731	1 848

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés ou reçus en garantie

Les instruments financiers donnés en garantie par le Groupe comprennent ceux donnés en garantie de passifs pour une valeur de 5 392 millions d'euros et ceux donnés dans le cadre d'opérations de mise en pension de titres pour une valeur de 51 millions d'euros au 31 décembre 2009.

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 5 166 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le montant des instruments financiers reçus en garantie par le Groupe que celui-ci est autorisé à vendre ou à redonner en garantie ainsi que le montant des instruments financiers reçus dans le cadre d'opérations de prise en pension de titres sont nuls au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008.

- Engagements par signature

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre des établissements de crédit	778	707
d'ordre de la clientèle :	81	78
- Cautions immobilières	2	2
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	78	73
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	1	3
Total des engagements de garantie donnés	859	785

6.c OPERATIONS DE TITRISATION

- Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur au sens Bâle II)

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de BNP Paribas Personal Finance, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle.

Compte tenu du faible appétit des marchés pour les produits de titrisation depuis août 2007, la stratégie du Groupe BNP Paribas concernant la titrisation de ses actifs de financement des particuliers a été d'élaborer des titrisations auto-souscrites, qui servent de collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne en échange de liquidité à court terme.

Ainsi plusieurs opérations de titrisation ont été réalisées en 2009 par BNP Paribas Personal Finance en France, UCI en Espagne et Banco Cetelem Argentine pour un encours total titrisé de 1,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Les opérations réalisées en France et en Espagne ont été auto souscrites.

Au total, le stock de créances titrisées (part du Groupe) s'élève à 11,4 milliards d'euros pour 25 opérations au 31 décembre 2009.

7. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 889 millions d'euros sur l'exercice 2009 contre 803 millions d'euros sur l'exercice 2008.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 621 millions d'euros (564 millions d'euros en 2008), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 229 millions d'euros (201 millions d'euros en 2008), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 39 millions d'euros (38 millions d'euros en 2008).

7.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI RELEVANT DE REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

En France, le Groupe BNP Paribas Personal Finance cotise à différents organismes nationaux de retraites de base et complémentaires.

A l'étranger, les collaborateurs se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisation définie en Italie, Allemagne,... Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 12 millions d'euros pour l'exercice 2009 contre 13 millions d'euros pour l'exercice 2008.

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI RELEVANT DE REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10% (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 37 millions d'euros au 31 décembre 2009 (65 millions d'euros au 31 décembre 2008), dont 14 millions d'euros pour les engagements français et 23 millions d'euros pour les engagements étrangers.

- Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

- Régimes de retraite

Les régimes de retraite à prestations définies ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 84% en obligations, 8% en actions et 8% en immobilier.

A l'étranger, le seul régime de retraite à prestation définie existant est fermé.

- Autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.

Les tableaux présentés ci-après concernent à la fois les régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite :

- Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros , au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Valeur actualisée des obligations	111	114
Valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	94	104
Valeur actualisée des obligations non financées	17	10
Valeur de marché des actifs des régimes	(68)	(37)
Valeur de marché des actifs excédentaires	-	-
Valeur de marché des actifs distincts	-	-
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	(6)	(13)
Coût des services passés	(3)	(3)
Pertes nets actuariels	(3)	(10)
Limitation d'actif	-	-
Obligation nette comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	37	64
Actif comptabilisé pour les régimes à prestations définies	-	-
Obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	37	64

- Variation de la valeur actualisée des obligations et des actifs excédentaires

En millions d'euros,	Exercice 2009	Exercice 2008
Valeur actualisée des obligations en début de période	114	114
<i>Valeur actualisée brute des obligations en début de période</i>	<i>114</i>	<i>114</i>
<i>Valeur de marché des actifs excédentaires en début de période</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6	5
Charge liée à l'actualisation des engagements	4	5
Coût des modifications de régime de la période	-	(9)
Effets des réductions ou liquidations de régime	1	-
(Pertes) gains actuariels de la période	(8)	4
Cotisations des membres des régimes	-	-
Prestations versées aux bénéficiaires	(13)	(6)
Effet des variations de change	-	-
Effet des variations de périmètre	7	-
Autres variations	-	1
Valeur actualisée des obligations en fin de période	111	114
<i>Valeur actualisée brute des obligations en fin de période</i>	<i>111</i>	<i>114</i>
<i>Valeur de marché des actifs excédentaires en fin de période</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts

En millions d'euros,	Exercice 2009	Exercice 2008
Valeur de marché des actifs en début de période	37	42
<i>Valeur de marché des actifs des régimes en début de période</i>	<i>37</i>	<i>42</i>
<i>Valeur de marché des actifs distincts en début de période</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Rendement attendu des actifs de régime	1	2
Effets des réductions ou liquidations de régime	(2)	-
Gains actuariels de la période	-	-
Cotisations des membres des régimes	-	-
Cotisations versées par BNP Paribas Personal Finance aux actifs de régimes	41	-
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(9)	(7)
Effet des variations de change	-	-
Effet des variations de périmètre	-	-
Autres variations	-	-
Valeur de marché des actifs en fin de période	68	37
<i>Valeur de marché des actifs des régimes en fin de période</i>	<i>68</i>	<i>37</i>
<i>Valeur de marché des actifs distincts en fin de période</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

- Composantes de la charge de retraite

En millions d'euros,	Exercice 2009	Exercice 2008
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6	5
Charge liée à l'actualisation des engagements	4	5
Rendement attendu des actifs de régime	(1)	(2)
Amortissement des écarts actuariels	-	-
Amortissement des services passés	-	1
Effets des réductions ou liquidations de régime	-	1
Total porté dans les « frais de personnel »	9	10

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements en fin de période

Pour chaque zone monétaire, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations d'Etat dans la zone Euro et des obligations privées de première catégorie dans les autres zones monétaires, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués. Lorsque le marché de telles obligations n'est pas suffisamment liquide, l'actualisation est prise par référence aux obligations d'état. Les taux ainsi déterminés sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	France	zone Euro hors France	France	zone Euro hors France
Taux d'actualisation	2,57%-4,25%	2,57%-4,50%	3,11%-4,05%	2,75%-4,19%
Taux d'augmentation future des	3,00%-4,50%	2,00%-4,00%	3,00%-5,00%	2,00%-4,00%

- Rendement des actifs de régime au cours de la période

Les taux de rendement attendu des actifs de couverture des régimes sont déterminés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actif par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

En pourcentage,	Exercice 2009		Exercice 2008	
	France	zone Euro hors France	France	zone Euro hors France
Rendement attendu des actifs de régime ⁽¹⁾	4,00%	3,25%-5,75%	4,20%	3,25%-5,15%
Rendement effectif des actifs de régime ⁽¹⁾	3,95%	(4,00)%-22,00%	4,00%-4,15%	(33,00)%-0,00%

(1) Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.

INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

La société BNP Paribas Personal Finance a mis en place en France des départs anticipés fondés sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Au 31 décembre 2009, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 4 millions d'euros (11 millions d'euros au 31 décembre 2008).

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.a EVOLUTION DU CAPITAL

- Opérations réalisées sur le capital

Au 31 décembre 2009, le capital de BNP Paribas Personal Finance est constitué de 64 746 568 actions de 7 euros de nominal entièrement libérées (64 746 568 actions au 31 décembre 2008). Aucune nouvelle action n'a été émise sur l'année 2009.

- Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)
 - Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celles émises en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

Actions de préférence émises par les filiales du Groupe

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions ⁽¹⁾	6,820%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%	10 ans	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%

(1) Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

8.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	Mouvements de périmètre		Méthode	% contrôle	% intérêt
Société consolidante						
BNP Paribas Personal Finance	France			IG	100,00%	100,00%
Sociétés consolidées						
Axa Banque Financement	France			ME	35,00%	35,00%
Banco BGN SA	Brésil	31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem Argentina	Argentine	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2008		IG	60,00%	60,00%
Banco Cetelem Portugal	Portugal			IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA	Espagne			IG	100,00%	100,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc			IP	49,00%	39,23%
BGN Holding Financeira Limitada	Brésil	31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00%	100,00%
Bleffe 5 SPA	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	75,00%
		31/12/2008		ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas Invest Immo	France	31/12/2008	Fusion			
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance Belgium	Belgique			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance Pays-Bas (ex UCB Hypotheek)	Pays-Bas			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SPA	Italie			IG	51,00%	51,00%
Cafineo	France	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	50,99%	50,78%
Carrefour Administration Cartos de Creditos - CACC	Brésil			ME	40,00%	40,00%
Cetelem Algérie	Algérie			IG	100,00%	100,00%
Cetelem America	Brésil			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Asia	Hong-Kong			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Bank SA (Palier Laser)	Pologne	31/12/2009	Cession partielle	IP	50,00%	50,00%
		31/12/2008		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil	Brésil			IG	100,00%	100,00%
Cetelem CR	République Tchèque			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Holding Participações Limitada	Brésil	31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00%	100,00%
Cetelem IFN SA	Roumanie			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Latin America Holding Participações Limitada	Brésil	31/12/2009	Création	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Maroc	Maroc			IG	80,05%	80,05%
Cetelem Polska Expansion SA (Palier Laser)	Pologne	31/12/2009	Cession partielle	IP	50,00%	50,00%
		31/12/2008		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Processing Services (Shanghai) Limited	Chine			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Serviços Limitada	Brésil			ME	100,00%	100,00%
Cetelem Servicios SA de CV	Mexique	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Slovensko	Slovaquie			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande			IG	100,00%	100,00%
Cofica Bail	France			IG	100,00%	100,00%
Cofidis France	France	31/12/2008	Cession			
Cofiparc SNC	France			IP	49,00%	49,00%
Cofiplan	France			IG	99,99%	99,99%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce	France			IG	80,00%	80,00%
Credial Italia SPA	Italie	31/12/2009	Fusion			
		31/12/2008		IP	50,00%	50,00%
Credifin Banco SA (ex palier Laser)	Portugal	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2008		IP	50,00%	50,00%

1- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Dénomination	Pays	Mouvements de périmètre		Méthode		% contrôle	% intérêt
Credirama SPA	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG		51,00%	38,25%
		31/12/2008		IP		50,00%	25,50%
Credisson Holding Limited	Chypre			IG		100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles Guyane	France			IG		100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane	France	31/12/2008	Fusion				
Crédit Moderne Océan Indien	France			IG		97,81%	97,81%
Direct Services	Bulgarie			IG		100,00%	100,00%
Dresdner-Cetelem Kreditbank	Allemagne			IG		50,10%	50,10%
Eflico Iberia	Espagne			IG		100,00%	100,00%
Eflico Participation SA	France	31/12/2008	Franchissement de seuils & Fusion				
Eflico Portugal	Portugal	31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	1	100,00%	100,00%
		31/12/2008		ME	1	100,00%	100,00%
Eflico (ex Eflico Soreco)	France			IG		99,96%	99,96%
Eurocredito	Espagne			IG		100,00%	100,00%
Facet	France			IG		100,00%	100,00%
Fideicomiso Financiero Cetelem 1	Argentine	31/12/2009	Création	IG		100,00%	100,00%
Fidem	France			IG		51,00%	51,00%
Fidexis	Belgique	31/12/2009	Fusion				
		31/12/2008		IG		100,00%	100,00%
Fimestic Expansion SA	Espagne			IG		100,00%	100,00%
Findomestic Banca SPA	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG		75,00%	75,00%
		31/12/2008		IP		50,00%	50,00%
Findomestic Banka a.d	Serbie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG		100,00%	75,00%
		31/12/2008		IP		50,00%	50,00%
Findomestic Leasing SPA	Italie	31/12/2008	Fusion				
KBC Pinto Systems	Belgique			ME		39,99%	39,99%
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France			IP		50,00%	50,00%
Loisirs Finance	France			IG		51,00%	51,00%
Magyar Cetelem	Hongrie			IG		100,00%	100,00%
Mélier Regroupement de Crédits	France	31/12/2008	Fusion				
Monabank	France			ME		34,00%	34,00%
Nalix Financement	France			ME		33,00%	33,00%
Norrsken Finance	France			IG		51,00%	51,00%
Preslacomer SA de CV	Mexique	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG		100,00%	100,00%
		31/12/2008		ME	1	100,00%	100,00%
Projeo	France			IG		51,00%	51,00%
SA Domofinance	France	31/12/2009	Prise de contrôle	IG		55,00%	55,00%
		31/12/2008		IP		55,00%	55,00%
SAS Prêts et Services	France			IG		99,00%	99,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne			ME		37,28%	40,00%
SGPS Cofinoga Portugal (ex palier Laser)	Portugal	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG		100,00%	100,00%
		31/12/2008		IP		50,00%	50,00%
Société de Paiement Pass	France			ME		40,01%	40,01%
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Brésil			IP		50,00%	50,00%
Sundaram Home Finance Limited	Inde			IP		49,90%	49,90%
UCB	France	31/12/2008	Fusion				
UCB Ingallanhitel RT	Hongrie	31/12/2009		IG		100,00%	100,00%
		31/12/2008	Franchissement de seuils	IG		100,00%	100,00%
UCB Suisse	Suisse			IG		100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne			IP		40,00%	40,00%
Fonds Communs de Créances							
FCC Retail ABS Finance - Noria 2005	France			IG			
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France			IG			
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France	31/12/2009	Création	IG			
European Mortgage Finance IT-2008-1 SRL	Italie	31/12/2009		IG			
		31/12/2008	Acquisition	IG			

1- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Dénomination	Pays	Mouvements de périmètre		Méthode	% contrôle	% intérêt
<i>Fonds Communs de Créances (suite)</i>						
FCC Domos 2003	France	31/12/2008	Déconsolidation			
FCC Domos 2008	France	31/12/2009		IG		
		31/12/2008	Création	IG		
FCC Master Domos	France			IG		
FCC Master Domos 4	France	31/12/2008	Déconsolidation			
FCC Master Domos 5	France			IG		
FCC U.C.I 18	Espagne	31/12/2009		IP		
		31/12/2008	Création	IP		
FCC U.C.I 19	Espagne	31/12/2009	Création	IP		
FCC U.C.I 5-17	Espagne			IP		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Life	Brésil	31/12/2009		IG		
		31/12/2008	Acquisition	IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Premium	Brésil	31/12/2009		IG		
		31/12/2008	Acquisition	IG		
UCB Service SRL	Italie	31/12/2009		IG		
		31/12/2008	Acquisition	IG		
Viola Finanza SRL (ex FCC Master Dolphin)	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG		
		31/12/2008		IP		

1- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

8.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

- Regroupements d'entreprises réalisés en 2009

Entreprise acquise	Pays	Pourcentage acquis	en millions d'euros						
			Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition ⁽¹⁾	Impact sur la trésorerie	Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition ⁽²⁾			
						Actif		Passif	
Credifin Banco SA	Portugal	50%	148 ⁽⁴⁾	93 ⁽⁴⁾	(146) ⁽⁴⁾	Prêts à la clientèle	597	Dettes envers les établissements de crédit ⁽³⁾	526
Findomestic	Italie	25%	517 ⁽⁴⁾	351 ⁽⁴⁾	(404) ⁽⁴⁾	Prêts à la clientèle	10 421	Dettes envers les établissements de crédit Dettes représentées par un titre Dettes subordonnées	8 502 961 152

(1) Données provisoires

(2) Données provisoires en valeur de marché ou son équivalent

(3) Dette essentiellement souscrite par BNP Paribas SA

(4) Donnée correspondant à la part complémentaire acquise

- Credifin Banco SA

Fin mai 2009, dans le cadre de l'opération Alliance, Banco Cetelem Portugal a acquis auprès du groupe LaSer la totalité des actions de la société Credifin Banco SA, conduisant ainsi à sa prise de contrôle par le Groupe BNP Paribas Personal Finance. Credifin Banco S.A. a été consolidée en intégration globale à compter de cette date. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas Personal Finance n'est pas significative sur l'exercice 2009.

- Findomestic

Le 10 décembre 2009, à la suite de l'autorisation reçue de la Banque d'Italie, BNP Paribas Personal Finance, filiale de BNP Paribas, a pris le contrôle de la société Findomestic en acquérant 25% d'actions complémentaires aux 50% déjà détenues. A compter de cette date, Findomestic est consolidée par intégration globale.

La contribution de Findomestic et ses filiales au compte de résultat de BNP Paribas Personal Finance, si l'acquisition avait eu lieu au 01/01/2009, aurait représenté 756 millions de produit net bancaire et 85 millions de résultat net avant impôt.

- Regroupements d'entreprises réalisés en 2008

Entreprise acquise	Pays	Pourcentage acquis	en millions d'euros				Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition ⁽²⁾	
			Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition ⁽¹⁾	Impact sur la trésorerie	Actif	Passif	

Regroupements d'entreprises réalisés en 2008

Banco BGN

	Brésil	100%	318	300	(75)	Prêts à la clientèle	587	Dettes envers les établissements de crédit	349
								Dépôts de la clientèle	205

(1) En contrevaletur euro à la date de clôture

(2) Données provisoires en valeur de marché ou son équivalent

- Banco BGN

En décembre 2008, BNP Paribas Personal Finance a acquis la totalité des actions de la société Banco BGN, un des leaders du crédit à la consommation consigné au Brésil via un réseau d'une centaine d'agences complété d'un millier de correspondants bancaires sur l'ensemble du pays, et disposant d'un portefeuille de 600 000 clients.

Banco BGN a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas Personal Finance n'est pas significative sur l'année 2008.

8.d CREATION DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE EN 2008

Au cours du premier semestre 2008, BNP Paribas a apporté à Cetelem sa participation dans UCB pour un montant de 890 881 144,52 euros rémunérés par une augmentation de capital de Cetelem de 54 487 426 euros assortie d'une prime d'apport de 836 393 718,52 euros.

En date du 30 juin 2008, l'assemblée générale des actionnaires de Cetelem a autorisé la fusion - absorption des sociétés UCB, MRC et BNP Paribas Invest Immo. A cette même occasion, la société Cetelem a changé sa dénomination sociale pour prendre celle de BNP Paribas Personal Finance.

S'agissant d'opérations de restructuration interne au groupe, les apports des sociétés UCB, MRC et BNP Paribas Invest Immo ont été évalués sur la base des valeurs nettes comptables figurant à leur bilan le 31 décembre 2007.

L'apport de la totalité de l'actif de l'UCB a généré un mali de fusion de 473 762 621,14 euros sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux de la société. Cetelem, propriétaire de la totalité des actions UCB, n'a procédé à aucune augmentation de capital en rémunération des apports.

La fusion de la société MRC a généré un boni de fusion de 8 156 euros, Cetelem, propriétaire de la totalité des actions MRC, n'a procédé à aucune augmentation de capital en rémunération des apports.

La fusion de BNP Paribas Invest Immo a donné lieu à une augmentation de capital de Cetelem pour un montant de 4 372 914 euros, assortie d'une prime de fusion de 33 806 214 euros. Cette augmentation de capital génère la création de 624 702 actions chacune entièrement libérées. Ces actions ont été attribuées aux actionnaires de BNP Paribas Invest Immo, à raison de 11 actions Cetelem pour 100 actions BNP Paribas Invest Immo. La différence entre la quote-part d'actif apportée et la valeur comptable des titres des actions BNP Paribas Invest Immo dans les livres de Cetelem constitue un boni de liquidation de 6 261 008 euros sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux de la société.

Ces fusions ont un effet rétroactif au 1er janvier 2008, date à compter de laquelle lesdites opérations sont, du point de vue comptable, considérées comme accomplies par BNP Paribas Personal Finance.

Les fusions bénéficient du régime fiscal de faveur tant en matière de droit d'enregistrement (art 816 du Code Général des Impôts) qu'en matière d'impôt sur les sociétés (art 210 A du même code).

En consolidation, l'opération conduisant à la création de BNP Paribas Personal Finance se définit comptablement comme un regroupement sous contrôle commun dans la mesure où les entités se regroupant, sont sous le contrôle ultime et durable du Groupe BNP Paribas. En conséquence, il n'y a pas lieu de mettre en oeuvre la méthode de l'acquisition requise par la norme IFRS 3 qui exclut de son champ d'application de telles transactions.

La norme IAS 8 relative au choix des méthodes comptables prescrit, lorsqu'une transaction n'est pas couverte par les normes IFRS, de se référer aux positions officielles les plus récentes d'autres organismes de normalisation comptable qui utilisent un cadre conceptuel similaire pour développer leurs normes comptables.

Au cas d'espèce, la référence généralement admise est celle de la norme américaine FAS 141 qui traite les regroupements sous contrôle commun, et a pour conséquence dans les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance :

- de comptabiliser en réserves consolidées l'écart entre la valeur nette de l'actif apporté et la valeur comptable des instruments de capitaux propres émis par la société
- de présenter l'opération de manière rétrospective, sur la base des valeurs consolidées historiques, de telle sorte que les états financiers soient présentés comme si le nouvel ensemble constitué de l'ex Cetelem et des entités apportées (ensemble nouvellement appelé BNP Paribas Personal Finance) avait toujours existé.

La réconciliation au niveau des capitaux propres au 31 décembre 2007 entre les comptes publiés en 2008 et ceux de Cetelem publiés à fin 2007 s'établit comme suit :

En millions d'euros	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres Cetelem publiés au 31/12/2007	4 232	103	4 335
Impact de la fusion	636	103	739
Capitaux propres de BNP Paribas Personal Finance à l'ouverture	4 868	206	5 074

8.e RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas Personal Finance sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les autres sociétés du Groupe BNP Paribas ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre le Groupe BNP Paribas Personal Finance et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE PERSONAL FINANCE ET AVEC LE GROUPE BNP PARIBAS

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas Personal Finance est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, mises en équivalence. Sont également reprises toutes les opérations réalisées avec les autres sociétés du Groupe BNP Paribas consolidées par intégration globale et proportionnelle.

- Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas
ACTIF						
Prêts, avances et titres						
Comptes ordinaires	25	-	379	2	37	787
Prêts	50	-	9 321	8	6	9 929
Actifs divers			1 988	26	1	1 457
Total	75	-	11 688	36	44	12 173
PASSIF						
Dépôts						
Comptes ordinaires	-	-	180	37	-	558
Autres emprunts	-	-	70 913	-	-	64 676
Dettes représentées par un titre	1	-	222	2	-	171
Passifs divers	46	1	1 729	1	-	880
Total	47	1	73 044	40	-	66 285
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de financement donnés	-	-	1 921	-	-	2 005
Total	-	-	1 921	-	-	2 005

- Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres entreprises consolidées dans le groupe BNP Paribas
Intérêts et produits assimilés	1	-	284	-	1	429
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	-	-	(2 411)	(1)	-	(2 771)
Commissions (produits)	48	15	527	-	-	474
<i>Commissions (charges)</i>	(1)	-	(19)	-	-	(19)
Prestations de services rendues	-	-	(4)	1	-	-
<i>Prestations de services reçues</i>	-	(9)	(1)	-	(10)	(8)
Loyers perçus	-	-	-	-	-	-
Total	48	6	(1 624)	-	(9)	(1 895)

8.f ECHEANCIER PAR MATURITE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en valeur de marché par résultat et des passifs financiers en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ». Les provisions techniques des sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

En millions d'euros 31 décembre 2009	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		76						76
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	2							2
Instruments financiers dérivés de couverture	96							96
Actifs financiers disponibles à la vente	105		512	408	15	849	342	2 231
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	1 043	348	1 405	2 213	5 129	1 407	11 545
Prêts et créances sur la clientèle		3 042	2 420	4 762	10 933	25 293	29 509	75 959
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	66							66
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	269	4 161	3 280	6 575	13 161	31 271	31 258	89 975
Banques centrales et CCP		-						-
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	8		-	-	-	-	-	8
Instruments financiers dérivés de couverture	202							202
Dettes envers les établissements de crédit		2 029	4 741	6 301	15 142	34 032	13 936	76 181
Dettes envers la clientèle		118	255	296	21	118	-	808
Dettes représentées par un titre			1 259	1 909	2 050	1 559	1 472	8 249
Dettes subordonnées	256		-	-	4	167	798	1 225
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-							-
Passifs financiers par échéance	466	2 147	6 255	8 506	17 217	35 876	16 206	86 673

En millions d'euros 31 décembre 2008	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		47						47
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	21							21
Instruments financiers dérivés de couverture	97							97
Actifs financiers disponibles à la vente	115		164	40	38	692	91	1 140
Prêts et créances sur établissements de crédit		1 271	485	1 756	1 788	5 624	1 347	12 271
Prêts et créances sur la clientèle		3 234	2 483	3 931	9 936	22 122	28 963	70 669
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	80							80
Actifs financiers par échéance	313	4 552	3 132	5 727	11 762	28 438	30 401	84 325
Banques centrales et CCP		-						-
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	18							18
Instruments financiers dérivés de couverture	185							185
Dettes envers les établissements de crédit		1 474	4 211	5 163	14 082	31 450	13 849	70 229
Dettes envers la clientèle		128	204	216	3	22		573
Dettes représentées par un titre			445	1 795	1 671	2 123	2 969	9 003
Dettes subordonnées	288			15	-	90	815	1 208
Passifs financiers par échéance	491	1 602	4 860	7 189	15 756	33 685	17 633	81 216

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 34 468 millions d'euros et 859 millions d'euros au 31 décembre 2009 (34 391 millions d'euros et 785 millions d'euros au 31 décembre 2008) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

8.g VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2009. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas Personal Finance.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de BNP Paribas Personal Finance qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

En millions d'euros, au	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 545	12 250	12 270	12 408
Prêts et créances sur la clientèle	75 959	75 848	70 669	70 529
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	76 181	77 547	70 229	71 072
Dettes envers la clientèle	808	808	573	573
Dettes représentées par un titre	8 249	8 269	9 003	8 967
Dettes subordonnées	1 225	1 225	1 208	1 208

(1) La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2009 dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif pour 66 millions d'euros (80 millions d'euros au 31 décembre 2008)

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BNP Paribas Personal Finance: lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination

de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts et les dettes, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts et les dettes dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

8.h RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration s'élève à 2,395 millions d'euros pour l'exercice 2009, contre 1,682 millions d'euros pour l'exercice 2008.

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Société Anonyme

1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Société Anonyme

1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique a toujours de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats et leurs risques. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.c et 5.f de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société comptabilise des positions sur titres, sur instruments financiers dérivés et sur opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable, à la détermination de la valorisation de ces positions et à la qualification comptable des opérations de couverture.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Votre société a procédé à un test de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à l'ensemble homogène du métier de financement des particuliers, correspondant à un secteur unique d'activité (notes 1.b.4 et 5.1 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Regroupement d'entreprises

Votre société a procédé au cours de l'exercice à des prises de contrôle et à l'affectation provisoire du coût d'acquisition, par application de la méthode de l'acquisition prescrite par la norme IFRS 3 (notes 1.a, 1.b.4 et 8.c de l'annexe). Nous avons examiné, dans le contexte de ces acquisitions, les modalités d'identification et de valorisation des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés en date d'acquisition, ainsi que la détermination des écarts d'acquisition à cette date.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.g et 7.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Guillaume POTEL

Anne VEAUTE

Sylvie BOURGUIGNON

BNP Paribas Personal Finance

COMPTES SOCIAUX

- au 31 décembre 2009 -

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009.....	92
BILAN AU 31 DECEMBRE 2009.....	93
1. PRINCIPES COMPTABLES.....	94
2. NOTES SUR LE BILAN.....	100
A) OPÉRATIONS EN DEVISES.....	100
B) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.....	100
C) OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE.....	100
D) CESSIONS DE CRÉANCES DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE TITRISATION.....	101
E) TITRES.....	101
F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	103
G) AUTRES ACTIFS.....	103
H) COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF.....	103
I) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.....	104
J) DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE.....	104
K) AUTRES PASSIFS.....	104
L) COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF.....	104
M) PROVISIONS.....	105
N) DETTES SUBORDONNEES.....	105
O) CAPITAUX PROPRES.....	105
3. NOTES SUR LE HORS-BILAN.....	106
A) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT.....	106
B) ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	106
C) OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	106
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	106
A) INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES.....	106
B) REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE.....	107
C) COMMISSIONS.....	107
D) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	107
E) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION.....	108
F) COUT DU RISQUE.....	108
G) GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	108
H) IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS.....	109

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....109

6. AUTRES INFORMATIONS.....109

A)	INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIÉES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION	109
B)	ACTIF DONNES EN GARANTIE	109
C)	EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL.....	110
D)	DIRIGEANTS.....	110
E)	IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE.....	110
F)	INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES.....	110
G)	INFORMATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION.....	113

Compte de résultat de BNP Paribas Personal Finance

au 31 décembre (en milliers d'euros)

	2009	2008
Intérêts et produits assimilés	1 792 885	2 174 113
Intérêts et charges assimilés	1 087 485	1 540 165
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	1 275	1 796
Charges sur opérations de crédit bail et assimilés	292	1 528
Produits sur opérations de location simple	-	-
Charges sur opérations de location simple	-	-
Revenus des titres à revenu variable	260 090	333 131
Commissions (produits)	83 490	95 493
Commissions (charges)	18 348	17 916
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(2 719)	(9 702)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et Assimilés	(9 022)	-
Autres produits d'exploitation bancaire	501 491	459 221
Autres charges d'exploitation bancaire	5 534	7 812
PRODUIT NET BANCAIRE	1 515 831	1 486 631
Charges générales d'exploitation	862 880	941 094
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	38 097	10 393
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	614 854	535 144
Coût du risque	241 857	118 709
RESULTAT D'EXPLOITATION	372 997	416 435
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(44 746)	195 326
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	328 251	611 761
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices	(57 427)	(23 664)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	1 720	(3 827)
RESULTAT NET	272 544	584 270

Bilan de BNP Paribas Personal Finance

au 31 décembre (en milliers d'euros)

ACTIF	2009	2008
Caisse, Banques centrales, CCP	175	97
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	9 360 989	10 102 657
Opérations avec la clientèle	20 342 636	21 084 959
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 558 061	6 195 442
Actions et autres titres à revenu variable	21 582	17 630
Participations et autres titres détenus à long terme	593 597	865 631
Parts dans les entreprises liées	4 021 665	2 628 843
Crédit bail et location avec option d'achat	2 503	3 624
Location simple	17	16
Immobilisations incorporelles	638 359	512 121
Immobilisations corporelles	77 750	81 853
Autres actifs	294 865	675 031
Comptes de régularisation	420 486	404 912
Total de l'actif	43 332 687	42 572 816
HORS BILAN	2009	2008
Engagements donnés		
- Engagements de financement	5 646 684	6 660 758
- Engagements de garantie	6 260 866	6 529 550

PASSIF	2009	2008
Banques centrales, CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	34 134 497	33 597 137
Opérations avec la clientèle	142 097	116 523
Dettes représentées par un titre	2 257 165	2 240 873
Autres passifs	347 360	311 748
Comptes de régularisation	367 487	421 827
Provisions	57 603	128 129
Dettes subordonnées	799 706	800 631
Fonds pour risques bancaires généraux	16 769	16 769
Capitaux propres hors FRBG	5 210 003	4 939 179
- Capital souscrit	453 226	453 226
- Primes d'émission	2 529 262	2 529 262
- Réserves	287 327	279 366
- Ecart de réévaluation	-	-
- Provisions réglementées et subventions d'investissement	17 917	19 637
- Report à nouveau	1 649 727	1 073 418
- Résultat de l'exercice	272 544	584 270
Total du passif	43 332 687	42 572 816
HORS BILAN	2009	2008
Engagements reçus		
- Engagements de financement	1 702 385	363 865
- Engagements de garantie	2 167 174	2 356 946

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

A) FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE

Le 1^{er} Avril 2009, Personal Finance Technologie a apporté à BNPP Personal Finance ses actifs et passifs dans le cadre d'une Transmission Universelle de Patrimoine sans rétroactivité comptable.

B) CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Ces opérations suivent les règles édictées par le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière n° 89.01 relatif à la comptabilisation des opérations en devises (modifié par les règlements n°90-01, 95-04 et 2000-02).

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors – bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les produits et charges sont convertis en euros au cours du jour de l'opération.

Les écarts de change résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises, financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écart de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant les titres.

L'écart de change résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

Les autres gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

C) OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les créances à la clientèle sont comptabilisées en application du règlement du Comité de Réglementation Comptable n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit (modifié par les règlements n°2005-03 et 2007-06).

Les montants des créances sur la clientèle incluent les encours douteux nets des dépréciations.

Il est distingué les différentes catégories d'encours suivantes :

- Les **encours sains** se composent des crédits n'ayant pas d'incident de paiement notable dans le paiement des échéances de capital et d'intérêt.
- Les **encours restructurés** constituent une sous-catégorie des encours sains et se composent des créances ayant fait l'objet d'une renégociation liée à la situation financière du débiteur.
- Les **encours douteux** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits ayant un impayé de plus de trois mois, de plus de six mois en matière immobilière, ou qui sont en attente d'un plan de rééchelonnement. La classification en encours douteux d'une créance entraîne par contagion, le déclassement dans cette même catégorie de l'ensemble des encours relatif au débiteur.
- Les **encours douteux compromis** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits classés en douteux depuis plus d'un an, des créances contentieuses, des dossiers ayant fait l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration qui présentent au moins un impayé ainsi que des dossiers en attente d'un plan de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers depuis plus d'un an.

Pour les encours relatifs à l'immobilier, sont considérées comme douteuses compromises, les créances classées en douteux depuis plus d'un an, pour lesquelles un défaut de paiement a été constaté et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Une créance est passée en perte lorsqu'elle est jugée irrécouvrable.

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Lorsqu'intervient la restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes constituées à la restructuration sont comptabilisées en déduction de l'actif. Elles sont reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les constitutions de décotes calculées sur les créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « coût du risque ».

L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et la reprise des effets d'actualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

D) OPERATIONS DE TITRISATION

BNP Paribas Personal Finance procède à des opérations de titrisation par le biais de fonds communs de créances classiques et de fonds communs de titrisation rechargeables ou à compartiments.

Le montant des crédits figurant au bilan se trouve réduit des créances cédées dans le cadre de ces opérations.

Une réserve constituée au sein du fonds est soit prélevée sur l'excédent des flux des premiers mois, soit appelée à la création du fonds. Elle est utilisée comme garantie des parts prioritaires ou spécifiques émises par le fonds.

E) TITRES

Selon les dispositions du règlement CRC 2005-01, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de placement, titres d'investissement, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les **titres de placement**, acquis avec un objectif de détention supérieure à 6 mois, sans que cet objectif implique une conservation jusqu'à l'échéance, sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition et de leur prix de marché.

Conformément à la réglementation, les parts spécifiques émises par les fonds communs de créances qui supportent par priorité les risques de défaillance des débiteurs de créances constituant ces fonds entrent dans cette catégorie.

Les **titres d'investissement** correspondent aux titres acquis en vue d'une détention durable et en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe un financement par des ressources à caractère permanent et durablement affectés, ou une couverture de risque de taux. Ces titres sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition. La surcote ou la décote constatée à l'achat est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre. Les moins-values latentes éventuelles sur ces titres ne font pas l'objet de dépréciation, sans préjudice de celle à constituer s'il existe un risque de défaillance de l'émetteur.

Les **autres titres détenus à long terme** sont des actions et valeurs assimilées que la société entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les **titres de participation** et les parts dans les entreprises liées, inscrits ou non à la cote officielle, sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

F) CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET LOCATION SIMPLE

Il s'agit des immobilisations nettes d'amortissements et des loyers impayés nets des dépréciations. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur brute de l'encours et la valeur actualisée au taux de rendement interne des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque.

L'encours douteux des opérations de crédit bail, de location avec option d'achat et de location longue durée comprend les échéances impayées des dossiers présentant au moins un loyer impayé depuis plus de trois mois. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou dépréciées.

Les encours douteux compromis qui constituent une sous-catégorie des encours douteux se composent des créances contentieuses et les loyers impayés des dossiers classés en douteux depuis plus d'un an.

Les durées d'amortissement pratiquées sur les principales catégories de matériels financés sont :

- 4 ans pour les automobiles, deux-roues et camping-cars,
- 5 ans pour les caravanes,
- de 5 à 10 ans pour les bateaux.

BNP Paribas Personal Finance suit les préconisations du communiqué du CNC du 6 décembre 2005 ainsi que de l'avis 2006C du 4 octobre 2006 du Comité d'urgence, relatifs aux modalités d'amortissement des immobilisations faisant l'objet d'opérations de crédit bail ou de location avec option d'achat et assimilées prévues aux articles 313-7 et 313-1 du code monétaire et financier.

G) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

En application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments, chacun de ces composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour l'immeuble d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour l'immeuble sont les suivantes :

- 60 ans pour le gros œuvre
- 30 ans pour les façades
- 20 ans pour les installations générales
- 10 ans pour les agencements

Les autres immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif pour le matériel informatique.

Les durées d'amortissement retenues sont de :

- 3 ou 8 ans pour les logiciels
- 8 ans à 10 ans pour les agencements et installations
- 10 ans pour le mobilier
- 3 à 5 ans pour les autres immobilisations corporelles.

H) CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur nature : créances et dettes à vue ou à terme. Les intérêts courus sur ces créances et ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les créances et les dettes rattachées.

I) INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

Les opérations sur instruments financiers à terme sont constituées pour l'essentiel de contrats d'échange de taux d'intérêt, de garanties de taux, d'opérations de change à terme.

En application du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire les contrats d'échange de taux d'intérêt ont été classés parmi les opérations visant à couvrir de manière identifiée dès l'origine le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ou permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont enregistrés soit en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges des éléments couverts soit prorata temporis.

J) AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Personal Finance sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. Pour cette catégorie, l'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a bénéficié des services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.
- les avantages à long terme qui désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, et qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ces opérations sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué.
- les indemnités de fin de contrat de travail qui résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité.

- les avantages postérieurs à l'emploi constitués par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière.

Conformément aux principes généralement admis, BNP Paribas Personal Finance distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise. Ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

La valeur des actifs de couverture éventuels est déduite du montant de l'engagement provisionné. La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

La méthodologie dite « du corridor » est utilisée pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

Les charges liées aux plans de départ en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

K) ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les produits et charges d'exploitation bancaire sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis à l'exception des frais d'émission des emprunts obligataires qui sont appréhendés immédiatement en résultat.

L) COÛT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie.

M) IMPOT SUR LES SOCIETES

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3% qui a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2000.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Lorsque la période sur laquelle les produits et charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas Personal Finance comptabilise un impôt différé.

Cet impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès que ces derniers ont été votés.

Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte s'il y a lieu de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

2. NOTES SUR LE BILAN

A) OPÉRATIONS EN DEVICES

La contre-valeur en euros des opérations en devises hors union monétaire est de :

En milliers d'euros	2009	2008
Actif	1 679 884	1 256 347
Passif	712 540	304 380

Ces opérations concernent principalement les titres de participation et d'entreprises liées, les créances à la clientèle et le refinancement correspondant.

B) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ces créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2009	2008
Comptes à vue	300 914	531 971
Comptes et prêts au jour le jour	0	3 300
Prêts subordonnés	215 718	97 254
Comptes et prêts à terme	8 786 001	9 373 024
Créances rattachées	58 356	97 108
Total	9 360 989	10 102 657

Echéancier au 31 décembre 2009 (hors créances rattachées, en milliers d'euros)

Durées restant à courir	Total bilan	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans
Total	9 302 633	1 696 641	1 872 677	4 557 618	1 175 697

C) OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Ces opérations se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Autres concours à La clientèle	Comptes ordinaires débiteurs	Total 2009	Total 2008
Encours sains <i>dont encours restructurés</i>	19 706 735 646 686	9 728	19 716 463 646 686	20 576 365 634 107
Encours douteux <i>dont encours douteux compromis</i>	1 662 513 1 306 440		1 662 513 1 306 440	1 509 260 1 286 665
Encours total brut	21 369 248	9 728	21 378 976	22 085 625
Dépréciation des encours	(964 215)		(964 215)	(993 922)
Encours nets	20 405 033	9 728	20 414 761	21 091 703
Créances rattachées	75 358	5	75 363	106 106
Encours totaux	20 480 391	9 733	20 490 124	21 197 809
Décote sur crédits restructurés ⁽¹⁾	(147 488)		(147 488)	(112 850)
Encours totaux nets des décotes	20 332 903	9 733	20 342 636	21 084 959

(1) Au 31/12/2009, le montant de la décote sur les crédits restructurés douteux est de 35 685 milliers d'euros

La dépréciation des encours douteux compromis s'élève à 739 785 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

L'incidence sur les encours des opérations de titrisation est décrite en note D ci-après.

Echéancier des encours sains au 31 décembre 2009 (hors créances rattachées, en milliers d'euros)

Durées restant à courir	Total bilan	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans
Total	19 594 934	733 134	1 730 185	6 158 598	10 973 017

Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élèvent à 2 168 millions d'euros en 2009.

D) CESSIONS DE CRÉANCES DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE TITRISATION

En milliers d'euros	Date de création du fonds	Montant cédé à l'origine	Cessions complémentaires de l'exercice	Cessions complémentaires depuis l'origine	Capital restant dû	Boni au 31/12/09
- Domos 5	févr-99	1 000 019		123 597	72 580	481
- Master Domos	nov-99	1 525 010		286 485	445 733	928
- Domos 2008	dec-08	2 650 120			2 354 449	12 984
RETAIL ABS FINANCE						
- compartiment Noria 2005	nov-05	1 500 006		1 150 685	155 794	15 888
- compartiment Noria 2008	mai-08	3 400 016	1 138 864	1 953 870	2 873 693	5 563
- compartiment Noria 2009	oct-09	1 050 010			981 660	3 493

En 2009, BNP Paribas Personal Finance a procédé à une nouvelle opération de titrisation entièrement auto-souscrite au sein du compartiment Noria 2009 du fonds Retail ABS Finance.

E) TITRES

Analyse du portefeuille titres par activité (hors participations, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées).

Aucun transfert entre catégories de portefeuille n'est intervenu au cours de l'exercice 2009.

En milliers d'euros	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL 2009	TOTAL 2008
Classement au Bilan				
Portefeuille de placement	7 462 721	53	7 462 773	6 103 243
Portefeuille d'investissement	90 000		90 000	90 216
Créances rattachées	5 340	21 529	26 869	19 613
Total	7 558 061	21 582	7 579 643	6 213 072

Au 31 décembre 2009, aucune moins-value latente n'a été constatée sur le portefeuille d'investissement. L'augmentation du poste « portefeuille de placement » correspond à la souscription des obligations émises par le fonds commun de créances Noria 2009 et à l'acquisition d'autres titres de fonds commun de créances.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Echéancier des obligations et autres titres à revenu fixe au 31 décembre 2009 (hors créances rattachées, en milliers d'euros)

Durées restant à courir	Total bilan	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans
Total	7 552 721	90 000	2 198 609	3 998 350	1 265 763

Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste correspond aux parts spécifiques des fonds communs de créances destinées à supporter par priorité les risques de défaillance des débiteurs. La valeur actuelle de ces parts, tenant compte du risque de défaillance prévisible des débiteurs et mesurée au taux d'actualisation en vigueur lors de l'émission se trouve supérieure à la valeur comptable de souscription.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME, ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES :

En milliers d'euros	Valeur nette au 31 décembre 2009	dont titres cotés	dont titres non cotés	dont parts dans des établissements de crédit
Classement au bilan				
Parts dans entreprises liées	4 021 665		4 021 665	3 288 333
Participations et autres titres détenus à long terme	593 597	2	593 595	366 982
Total	4 615 262	2	4 615 260	3 655 314

La liste des filiales, participations et sociétés dont BNP Paribas Personal Finance est associé indéfiniment responsable figure dans le point E de la rubrique "Autres Informations".

L'évolution des titres de participation, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées au cours de l'exercice est présentée ci-après :

En milliers d'euros	Total	Parts dans les entreprises liées	Participations et autres titres détenus à long terme
Valeur brute au 31 décembre 2008	3 604 382	2 734 099	870 283
Acquisitions de l'exercice	1 256 822	1 256 795	27
Cessions de l'exercice	(88 623)	(88 575)	(48)
Autres mouvements	674	272 078	(271 404)
Valeur brute au 31 décembre 2009	4 773 255	4 174 397	598 858
Dépréciations au 31 décembre 2008	109 907	105 255	4 652
Dotations de l'exercice	50 048	49 439	609
Reprises de l'exercice	(1 987)	(1 987)	0
Autres mouvements	25	25	0
Dépréciations au 31 décembre 2009	157 993	152 732	5 261
Valeur nette au 31 décembre 2008	3 494 475	2 628 844	865 631
Valeur nette au 31 décembre 2009	4 615 262	4 021 665	593 597

L'augmentation nette du poste « Parts dans les entreprises liées » provient essentiellement :

- des augmentations de capital des sociétés Banco Cetelem Portugal, Findomestic Banca, Dresdner Cetelem Kreditbank, Cetelem Mexico, Cetelem Bank Pologne, BNPP Personal Finance EAD et d'une prise de participation complémentaire de 25% dans la société Findomestic Banca
- de la création des titres de la société Cetelem Latin America Holding.
- de la cession des titres des sociétés Cetelem Bank Polska et Cetelem polska expansion.

Les dotations pour dépréciations des titres s'appliquent à des filiales lorsque, pour des raisons variées (économie perturbée, environnement social et monétaire difficile, arrêt d'activité...), il est constaté une perte de valeur durable.

Le poste « autres mouvements » correspond pour l'essentiel au transfert au sein du portefeuille titres de participations à entreprises liées des entités Domofinance et Findomestic Banca.

F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers d'euros	Total	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles
Valeur nette au 31 décembre 2008	593 974	81 853	512 121
Acquisitions de l'exercice	30 531	1 008	29 523
Cessions de l'exercice	(2 179)	(2 119)	(60)
Autres mouvements	108 251	(13 503)	121 754
Variation nette des amortissements	(14 468)	10 512	(24 980)
Valeur nette au 31 décembre 2009	716 109	77 750	638 359

Le poste « autres mouvements » comprend notamment l'apport des immobilisations incorporelles résultant de la transmission universelle de patrimoine Personal Finance Technology avec BNP Paribas Personal Finance pour un montant net de 131 897 milliers d'euros et les mises au rebut nettes d'amortissements pour un montant de 21 733 milliers d'euros.

G) AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros	2009	2008
Etat impôts et taxes	1 837	3 245
	29 521	150 697
Avances permanentes aux GIE		
Autres débiteurs	263 507	521 089
Total	294 865	675 031

Le poste « Autre débiteurs » est impacté en 2008 par la cession des titres Cofidis à hauteur de 220 000 milliers d'euros.

En 2008, le poste « Avances permanentes aux GIE » était principalement composé des avances faites à PFT, en 2009, la diminution de ce poste est liée à la TUP (cf supra)

H) COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

En milliers d'euros	2009	2008
Valeurs à l'encaissement	30 349	8 892
Primes de remboursement des emprunts obligataires	0	0
Charges à répartir	7 333	8 523
Charges payées d'avance	5 321	15 620
Produits à recevoir	116 608	76 696
Autres	260 875	295 181
Total	420 486	404 912

I) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ce poste se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	2009	2008
Comptes à vue	188 436	421 892
Comptes et emprunts au jour le jour	1 353 360	816 840
Comptes et emprunts à échéance	32 174 842	32 158 051
Dettes rattachées	417 859	200 354
Total dettes envers les établissements de crédit	34 134 497	33 597 137

Echéancier au 31 décembre 2009 (hors dettes rattachées, en milliers d'euros)

Durées restant à courir	Total bilan	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans
Total	33 716 638	5 555 982	5 486 035	15 936 848	6 737 773

J) DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros	2009	2008
Titres de créances négociables	2 020 000	2 000 000
Emprunts obligataires	228 674	228 674
Dettes rattachées	8 491	12 199
Total " dettes représentées par un titre "	2 257 165	2 240 873

Echéancier au 31 décembre 2009 (hors dettes rattachées, en milliers d'euros)

Durées restant à courir	Total bilan	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans
Total	2 248 674	1 120 000	900 000	228 674	

K) AUTRES PASSIFS

En milliers d'euros	2009	2008
État Impôts et Taxes	3 698	2 997
Dépôts de garantie	591	766
Autres créditeurs divers	343 071	307 985
Total	347 360	311 748

L) COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

En milliers d'euros	2009	2008
Charges à payer	176 544	190 834
Produits perçus d'avance	75 783	76 355
Autres	115 160	154 638
Total	367 487	421 827

Les charges à payer sont principalement constituées de charges générales d'exploitation. Les produits perçus d'avance sont notamment constitués de frais de dossiers et d'intérêts perçus lors du financement de certains crédits clientèle. Ils sont étalés sur la durée de ces derniers.

Les autres comptes de régularisations se composent pour 91 259 milliers d'euros des soldes créditeurs de la clientèle résultant de remboursements anticipés en instance d'imputation.

M) PROVISIONS

En milliers d'euros	31 décembre 2008	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2009
Provisions pour engagements sociaux	54 861	10 800	(49 450)	(411)	15 800
Provisions pour impôts différés	23 909	18	(3 744)	(13 393)	6 790
Autres provisions	49 360	11 880	(25 424)	(803)	35 013
Total	128 130	22 698	(78 618)	(14 607)	57 603

Le poste « autres provisions » comprend essentiellement, des provisions constituées dans le cadre de campagnes commerciales (8 457 milliers d'euros), des provisions au titre de garanties de participation en risque, des provisions au titre des différents plans de restructuration de la société et la provision pour report chômage.

N) DETTES SUBORDONNEES

Les dettes subordonnées sont constituées d'un emprunt à durée indéterminée pour un montant de 250 000 milliers d'euros et de onze emprunts à durée déterminée échancés de la manière suivante :

Année d'échéance	Total	2015	2018	2030	2033	2035	2036	2041	2042	2043
Total	549 614	500 000	10 800	2 286	4 793	6 251	3 057	5 175	6 375	10 877

O) CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31 décembre 2008	Affectation du résultat de l'exercice 2008	Autres variations	Résultat 2009	31 décembre 2009
Capital	453 226				453 226
Primes d'émission	2 529 262				2 529 262
Réserve légale	38 142	7 181			45 323
Réserve de réévaluation	24				24
Autres réserves	241 200	780			241 980
Provisions réglementées, subvention d'investissement	19 637		(1 720)		17 917
Report à nouveau	1 073 418	576 309			1 649 727
Résultat	584 270	(584 270)		272 544	272 544
Total	4 939 179	0	(1 720)	272 544	5 210 003

3. NOTES SUR LE HORS-BILAN

A) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés sont relatifs aux crédits accordés à la clientèle non encore financés. Les engagements de financement reçus correspondent à des lignes de refinancement accordées par BNP Paribas pour un montant de 1 500 millions d'euros en 2009.

B) ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements de garantie donnés concernent essentiellement les garanties que BNP Paribas Personal Finance accorde pour couvrir le risque de défaillance de ses filiales lorsque ces dernières empruntent auprès de banques.

C) OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme figurant au hors bilan sont engagées dans le cadre de la couverture des fluctuations de taux et de change. Les montants notionnels des divers instruments financiers utilisés sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	2009	2008
Opérations fermes de gré à gré	9 243 419	7 765 650
➤ Swaps de taux	9 243 419	7 765 650
Opérations de change à terme	3 264	12 881
Total des opérations sur instruments financiers à terme	9 246 683	7 778 531

La valeur de marché de la position nette des opérations fermes est évaluée à 9 396 milliers d'euros pour 2009.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

A) INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

Intérêts et produits assimilés En milliers d'euros	2009	2008
Opérations avec les établissements de crédit	422 822	470 189
Opérations avec la clientèle	1 255 576	1 703 924
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe	114 487	
Total	1 792 885	2 174 113

Le poste « intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle » inclut l'étalement de la décote sur créances saines restructurées (29 112 milliers d'euros en 2009 contre 30 228 milliers d'euros en 2008) et la reprise de l'effet d'actualisation des dépréciations (40 986 milliers d'euros en 2009 contre 42 519 milliers d'euros en 2008).

Intérêts et charges assimilées En milliers d'euros	2009	2008
Opérations avec les établissements de crédit	1 041 015	1 493 430
Obligations et titres à revenu fixe	45 549	44 041
Opérations avec la clientèle	921	2 694
Total	1 087 485	1 540 165

B) REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	2009	2008
Actions et autres titres à revenu variable	29 823	19 957
Participations	115 744	150 538
Parts dans les entreprises liées	114 523	162 636
Total	260 090	333 131

Le poste "Actions et autres titres à revenu variable " se décompose de la façon suivante :

- intérêts des parts résiduelles des Fonds communs de créances pour 28 086 milliers d'euros,
- produits à recevoir relatifs aux prêts subordonnés de l'Union de Creditos Inmobiliarios (UCI) pour 1 737 milliers d'euros.

C) COMMISSIONS

Charges

Les commissions enregistrées en charges ont été versées à des banques et des établissements de crédit et concernent principalement des commissions sur encaissement de valeurs.

Produits

En milliers d'euros	2009	2008
Opérations avec la clientèle	63 936	74 219
Prestations de services pour compte de tiers	19 554	21 274
Total	83 490	95 493

D) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Sont notamment enregistrées dans ce poste :

- les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture des risques liés aux opérations de crédit,
- les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance vie, de capitalisation et d'assistance,
- les quotes-parts de résultats de sociétés en participation et des sociétés en nom collectif dont la société est membre.

Les encours de crédits gérés dans des sociétés en participation dont BNP Paribas Personal Finance est membre, et qui ne figurent pas à son propre bilan, ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	2009	2008
- SEP avec des partenaires du monde de la distribution	4 046 128	3 906 330
- SEP avec des partenaires du monde financier	12 109 672	10 468 381
Total	16 155 800	14 374 711

BNP Paribas Personal Finance s'est associé avec des partenaires dans le cadre de sociétés en participation. A ce titre, la société perçoit de celles-ci des produits qui rémunèrent ses apports aux opérations de crédit communes sous forme de quotes-parts de résultat. En contrepartie, elle enregistre directement dans ses comptes, sans passer par les résultats des sociétés en participation, les charges qui lui incombent au titre de la réalisation des apports.

Les encours gérés peuvent être portés, selon les cas, soit au bilan d'un autre associé de la société en participation ayant le statut d'établissement financier, celui-ci pouvant être une société détenue conjointement par BNP Paribas Personal Finance et son partenaire, soit directement au bilan de BNP Paribas Personal Finance.

Les produits dégagés par les opérations de crédit communes, c'est à dire la quote-part de résultat lui revenant, sont inclus dans les "Autres produits d'exploitation bancaire".

E) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2009	2008
Salaires et traitements	200 014	188 951
Charges sociales	80 984	74 721
Charges fiscales	22 136	18 929
Charges de retraites	16 680	15 495
Participation	4 608	3 334
Intéressement	17 477	10 377
Dotations et reprises de provisions sur engagements sociaux	(37 706)	7 879
Charges de personnel	304 193	319 686
Impôts et taxes	16 222	13 517
Autres charges générales d'exploitation	542 465	607 891
Total	862 880	941 094

F) COUT DU RISQUE

Le coût du risque se détaille ainsi :

En milliers d'euros	2009	2008
Dotations sur dépréciations	310 267	271 307
Créances passées en perte sur l'exercice	288 367	280 757
Reprises sur dépréciations	(338 305)	(412 309)
Récupérations sur créances amorties	(18 472)	(21 046)
Charge du risque sur opérations de crédit	241 857	118 709

G) GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

En milliers d'euros	Parts dans les entreprises liées	PARTICIPATIONS	Autres	Gains ou Pertes sur actifs immobilisés de l'exercice 2009	Gains ou Pertes sur actifs immobilisés de l'exercice 2008
- Plus-values et reprises	5 340	0	215	5 555	214 561
- Moins-values et dotations	(49 692)	(609)	0	(50 301)	(19 235)
Solde	(44 352)	(609)	215	(44 746)	195 326

En 2009, le poste « Plus values et reprises » enregistre essentiellement la plus value nette réalisée lors de la cession des entités polonaises.

Le poste « Moins values et dotations » comprend principalement les dépréciations et provisions constituées sur les titres des sociétés Cetelem Thaïlande, Cetelem Asia ltd et Cetelem Benelux.

H) IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS

La société est membre du groupe d'intégration fiscale dont BNP Paribas est la société-mère.

Le poste « Impôt sur les sociétés » se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2009	2008
Impôts sur le résultat	96 741	45 247
Impôts différés	(39 314)	(21 583)
Total	57 427	23 664

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement n'est à signaler.

6. AUTRES INFORMATIONS

A) INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIÉES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION

En milliers d'euros	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	9 198 439	98 135
Concours bancaires à la clientèle	374 741	
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 053 848	504 213
PASSIF		
Dettes subordonnées	549 614	
Dettes envers les établissements de crédit	33 778 644	23 966
Comptes créditeurs de la clientèle	110 140	
HORS BILAN		
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	5 953 507	115
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 850 245	

Sont considérées comme entreprises liées toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes consolidés de BNP Paribas.

B) ACTIFS DONNES EN GARANTIE

Le montant des crédits immobiliers donnés en garantie dans le cadre de contrats de garantie financière s'élève à 5 114 millions d'euros.

C) EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL

Les effectifs moyens permanents en 2009 se décomposent comme suit :

Techniciens de la banque	Cadres	Total
2.534	2.318	4.852

D) DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration, s'est élevé en 2009 à 2 395 milliers d'euros.

E) IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

BNP Paribas Personal Finance est consolidée par intégration globale dans les comptes de BNP Paribas ayant son siège 16 Boulevard des Italiens 75009 Paris.

F) INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES

Filiales et participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de BNP Paribas Personal Finance

En milliers d'euros	Capital Au 31/12/2009*	Capitaux propres autres que le capital Au 31/12/2009*	Quote-part du capital détenu en % du capital	Résultats du dernier exercice clos Au 31/12/2009*
Renseignements détaillés				
Filiales (détentions supérieures à 50%)				
Filiales françaises				
• Accea Finance <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	21 500	1 362	100,00%	343
• CMV Médiforce <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	7 568	12 621	80,00%	4 448
• Cofica Bail <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	12 800	12 654	100,00%	1 738
• Crédit Moderne Antilles-Guyane <i>Immeuble Houele, rue Ferdinand Forest prolongée. Z.I. Jarry, 97122 Baie Mahault</i>	18 727	33 660	100,00%	13 505
• Crédit Moderne Océan Indien <i>22 rue Pierre Aubert BP 58, 97490 Saint Denis</i>	4 576	20 362	97,81%	11 534
• Domofinance <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	53 000	3 535	55,00%	5 733
• Effico <i>186, avenue de Grammont, 37000 Tours</i>	1 633	7 784	99,96%	549
• Facet <i>20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret</i>	10 064	86 771	100,00%	62 521
• Fidem <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	21 760	45 087	51,00%	17 432
• Gestimur <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	6 900	412	99,86%	522
• Leval 3 <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	13 350	467	99,91%	367
• Loisirs Finance <i>20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret</i>	10 000	9 585	51,00%	3 501
• Projéo <i>20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret</i>	11 301	(1 542)	51,00%	6
• Sicopierre <i>1 boulevard Haussmann, 75009 Paris</i>	3 250	165	100,00%	(41)

<ul style="list-style-type: none"> • Sofracem 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret 	12 527	438	100,00%	445
Filiales étrangères				
<ul style="list-style-type: none"> • Banco Cetelem Argentina – Argentine Av. del Libertador , 767 2° piso 1638 Vicente Lopez Prov Buenos Aires 	7 278	(563)	95,00%	(820)
<ul style="list-style-type: none"> • Banco Cetelem – Espagne Calle Rétama 3 Torre Ejesur, 28004 Madrid 	60 902	170 635	100,00%	(6 490)
<ul style="list-style-type: none"> • Banco Cetelem – Portugal Edifício Green Park, 43 12° ave dos combatentes Apartado 14011 1000 Lisboa 	45 662	249 357	100,00%	1 879
<ul style="list-style-type: none"> • BNP PARIBAS PF SPA - ITALIE Via G.faro,39 20124 Milan – Italie 	95 240	35 784	51,00%	(13 873)
<ul style="list-style-type: none"> • Cetelem Algérie 92 chemin Mohamed Gacem – El Mouradia 16209 Alger 	33 980	(4 118)	100,00%	18 270
<ul style="list-style-type: none"> • Findomestic banca spa – Italie Via Jacopo da Diacceto 48 50123 Firenze 	659 403	635 906	75,00%	12 992
<ul style="list-style-type: none"> • BNP Paribas PF EAD (ex Jet finance international) – Bulgarie 1 Business Park Str., Building 12B, 3d Floor, Office 305SOFIA, Mladost Region 	14 393	7 744	100,00%	(15 596)
<ul style="list-style-type: none"> • Prestacomer sa de cv – Mexique Newton 293, piso 4, col. chapultepec morales, 11570 MEXICO DF 	11 088	(10 571)	100,00%	10 754
<ul style="list-style-type: none"> • Cetelem America – Brésil Av Président Wilson, 231 gr2501 20030021 Rio de Janeiro 	617 229	38 177	100,00%	9 172
<ul style="list-style-type: none"> • Cetelem Latin America Holding – Brésil 280, térreo, Alphaville, Barueri Estado de Sao Paulo 	12 023	0	100,00%	(798)
<ul style="list-style-type: none"> • Cetelem Asia – Hong Kong 59/F to 63/F, Two International Finance Central HONG KONG 	23 077	(16 314)	100,00%	(5 975)
<ul style="list-style-type: none"> • Cetelem Benelux – Pays Bas Herengracht 477, NL – 1017 BS Amsterdam 	14 807	(3 544)	100,00%	9 086
<ul style="list-style-type: none"> • Cetelem CR - République Tchèque Karla Engliše 5/3208 150 00 Praha 5 	6 800	40 983	100,00%	18 052
<ul style="list-style-type: none"> • Cetelem Ifn - Roumanie 155 Calea Victoriei, Tronson 5, block D1, 8th floor, Bucharest 	21 892	13 801	94,48%	(12 875)
<ul style="list-style-type: none"> • Cetelem Thaïlande The Saturn Nakorn Tower, 29 th Floor, 100/59-60 – Bangkok 	83 777	42 132	100,00%	(9 168)
<ul style="list-style-type: none"> • Cetelem Maroc 30 avenue des forces Armées Royales Casablanca – Maroc 	11 197	4 452	80,05%	6 140
<ul style="list-style-type: none"> • Cetelem Servicios SA de CV Nexton 293 piso3 chapaltepec morales CP 11570 Mexico 	3 756	(2 708)	100,00%	252
<ul style="list-style-type: none"> • Cetelem Servicios Mexique SA de CV Nexton 293 piso4 chapaltepec morales CP 11570 Mexico 	52 553	(15 025)	100,00%	(1 510)
<ul style="list-style-type: none"> • Crédisson Holding Ltd ** Lambousas1, 1095 Nicosia Cyprus 	2 000	406 000	100,00%	(12 000)
<ul style="list-style-type: none"> • Dresdner Cetelem Kreditbank GmbH Schwanthalerstrasse 3 80336 München 	9 780	262 209	50,10%	14 914
<ul style="list-style-type: none"> • Fimestic Expansion – Espagne Calle Rétama 3 Torre Ejesur, 28004 Madrid 	48 080	4 395	100,00%	(3 335)
<ul style="list-style-type: none"> • Magyar Cetelem bank – Hongrie Csalogany u. 47-49, 1538 Budapest 	14 434	36 456	100,00%	1 479

<ul style="list-style-type: none"> • Ingatlanhitel Plusz Kft <i>Dunavirag u. 2-6 1138 Budapest</i> • UCB Suisse SA – Suisse <i>Rue François Bonivard, 10 Case Postale 1211 Geneve 11</i> • UCB Hypothéken BV <i>Hoevestein 8 4903 SC OOSTERHOUT – Pays Bas</i> 	95	695	74,55%	(287)
<ul style="list-style-type: none"> • Axa Banque Financement <i>137, rue Victor Hugo, 92300 Levallois Perret</i> • Lafayette Services – LaSer <i>66 rue des Archives, 75003 Paris</i> • Monabanq <i>4, place de la république, 59170 Croix</i> • Natixis Financement <i>5, rue Masseran, 75007 Paris</i> • Société des Paiements Pass <i>1, place Copernic, 91080 Courcouronnes</i> 	27 450	17 439	35,00%	4 499
<ul style="list-style-type: none"> • Banco Cofidis sa – Argentine <i>Av. Madero 1020 – 5°Piso Buenos Aires</i> • Servicios Financieros Carrefour Espagne <i>138 4 Doctor Esquerdo, 28007 Madrid</i> • Sundaram Home Finance LTD Inde <i>46, Whites road 600014 Chennai – Inde</i> • Union de Credits Inmobiliarios – Espagne <i>c/Retama 3- Torre Ejesur 28045 Madrid Espagne</i> 	142 056	707 342	50,00%	73 694
<ul style="list-style-type: none"> • Monabanq <i>4, place de la république, 59170 Croix</i> • Natixis Financement <i>5, rue Masseran, 75007 Paris</i> • Société des Paiements Pass <i>1, place Copernic, 91080 Courcouronnes</i> 	17 000	49 995	34,00%	(6 024)
<ul style="list-style-type: none"> • Axa Banque Financement <i>137, rue Victor Hugo, 92300 Levallois Perret</i> • Lafayette Services – LaSer <i>66 rue des Archives, 75003 Paris</i> • Monabanq <i>4, place de la république, 59170 Croix</i> • Natixis Financement <i>5, rue Masseran, 75007 Paris</i> • Société des Paiements Pass <i>1, place Copernic, 91080 Courcouronnes</i> 	60 793	4 443	33,00%	13 854
<ul style="list-style-type: none"> • Banco Cofidis sa – Argentine <i>Av. Madero 1020 – 5°Piso Buenos Aires</i> • Servicios Financieros Carrefour Espagne <i>138 4 Doctor Esquerdo, 28007 Madrid</i> • Sundaram Home Finance LTD Inde <i>46, Whites road 600014 Chennai – Inde</i> • Union de Credits Inmobiliarios – Espagne <i>c/Retama 3- Torre Ejesur 28045 Madrid Espagne</i> 	92 217	213 986	40,00%	70 235
Participations (détentions comprises entre 10% et 50%)				
Participations françaises				
<ul style="list-style-type: none"> • Axa Banque Financement <i>137, rue Victor Hugo, 92300 Levallois Perret</i> • Lafayette Services – LaSer <i>66 rue des Archives, 75003 Paris</i> • Monabanq <i>4, place de la république, 59170 Croix</i> • Natixis Financement <i>5, rue Masseran, 75007 Paris</i> • Société des Paiements Pass <i>1, place Copernic, 91080 Courcouronnes</i> 	27 450	17 439	35,00%	4 499
<ul style="list-style-type: none"> • Lafayette Services – LaSer <i>66 rue des Archives, 75003 Paris</i> • Monabanq <i>4, place de la république, 59170 Croix</i> • Natixis Financement <i>5, rue Masseran, 75007 Paris</i> • Société des Paiements Pass <i>1, place Copernic, 91080 Courcouronnes</i> 	142 056	707 342	50,00%	73 694
<ul style="list-style-type: none"> • Monabanq <i>4, place de la république, 59170 Croix</i> • Natixis Financement <i>5, rue Masseran, 75007 Paris</i> • Société des Paiements Pass <i>1, place Copernic, 91080 Courcouronnes</i> 	17 000	49 995	34,00%	(6 024)
<ul style="list-style-type: none"> • Axa Banque Financement <i>137, rue Victor Hugo, 92300 Levallois Perret</i> • Lafayette Services – LaSer <i>66 rue des Archives, 75003 Paris</i> • Monabanq <i>4, place de la république, 59170 Croix</i> • Natixis Financement <i>5, rue Masseran, 75007 Paris</i> • Société des Paiements Pass <i>1, place Copernic, 91080 Courcouronnes</i> 	60 793	4 443	33,00%	13 854
<ul style="list-style-type: none"> • Lafayette Services – LaSer <i>66 rue des Archives, 75003 Paris</i> • Monabanq <i>4, place de la république, 59170 Croix</i> • Natixis Financement <i>5, rue Masseran, 75007 Paris</i> • Société des Paiements Pass <i>1, place Copernic, 91080 Courcouronnes</i> 	92 217	213 986	40,00%	70 235
Participations étrangères				
<ul style="list-style-type: none"> • Banco Cofidis sa – Argentine <i>Av. Madero 1020 – 5°Piso Buenos Aires</i> • Servicios Financieros Carrefour Espagne <i>138 4 Doctor Esquerdo, 28007 Madrid</i> • Sundaram Home Finance LTD Inde <i>46, Whites road 600014 Chennai – Inde</i> • Union de Credits Inmobiliarios – Espagne <i>c/Retama 3- Torre Ejesur 28045 Madrid Espagne</i> 	3 308	(1 234)	34,00%	(306)
<ul style="list-style-type: none"> • Servicios Financieros Carrefour Espagne <i>138 4 Doctor Esquerdo, 28007 Madrid</i> • Sundaram Home Finance LTD Inde <i>46, Whites road 600014 Chennai – Inde</i> • Union de Credits Inmobiliarios – Espagne <i>c/Retama 3- Torre Ejesur 28045 Madrid Espagne</i> 	18 567	104 491	37,28%	22 484
<ul style="list-style-type: none"> • Sundaram Home Finance LTD Inde <i>46, Whites road 600014 Chennai – Inde</i> • Union de Credits Inmobiliarios – Espagne <i>c/Retama 3- Torre Ejesur 28045 Madrid Espagne</i> 	12 002	21 467	49,90%	3 365
<ul style="list-style-type: none"> • Union de Credits Inmobiliarios – Espagne <i>c/Retama 3- Torre Ejesur 28045 Madrid Espagne</i> 	98 019	203 399	40,00%	22 021

(*) données provisoires

(**) données normes IFRS

Pour les filiales et participations étrangères, les capitaux propres ont été convertis au cours d'arrêté et les résultats au cours moyen annuel.

Liste des sociétés dont BNP Paribas PERSONAL FINANCE est associé indéfiniment responsable

Sociétés en nom collectif

- Cetelem Expansion 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
- Cofiparc 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- Gestimur 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- Corelim 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- Echat 9 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- Soservi 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Groupements d'intérêt économique

- Neuilly Contentieux 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
- GEP CB 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- GAM CB 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- Alliantique 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
- Aurore 20, avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret

Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations

	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales françaises	1 221 137	1 211 120	71 299	3 463	100 819
Filiales étrangères	2 994 729	2 852 014	129 167	1 855	13 558
Participations françaises	418 268	418 268	17 218	115	100 286
Participations étrangères	137 776	132 515	83 012	0	15 455

G) INFORMATION SUR LE RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est tenu à la disposition des actionnaires à l'adresse du siège administratif 20, avenue Georges Pompidou, 92 300 Levallois-Perret.

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Société Anonyme

1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Société Anonyme

1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique a toujours de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats et leurs risques. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.c, 1.f et 2.c de l'annexe). Dans le cadre notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 1.e et 2.e de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.j et 2.m de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par

votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Guillaume POTEL

Anne VEAUTE

Sylvie BOURGUIGNON

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Dûment habilité par délégation de M. Thierry LABORDE, Directeur Général de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, en date du 8 septembre 2008, complétée en date du 20 avril 2009, j'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Fait à Levallois

Le 22 avril 2010

Vincent BERNARD

Directeur Financier